



Québec, le 18 juin 2007

Madame Christine St-Pierre
Ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine
225, Grande allée Est
Québec (Québec)
G1R 5G5

Madame la Ministre,

C'est avec plaisir que je vous transmets le rapport annuel du Conseil des arts et des lettres du Québec ainsi que les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2007.

2

Ce document a été produit conformément aux dispositions de la loi de notre société.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le président-directeur général,



Yvan Gauthier

SOMMAIRE

La déclaration attestant la fiabilité des données et des contrôles afférents	4
Le Conseil des arts et des lettres du Québec, sa mission, ses mandats, ses valeurs	5
Le message du président-directeur général	6
Le conseil d'administration, les comités et les commissions	9
Le personnel	10
Les faits saillants de l'année 2006-2007	11
Les réalisations des orientations stratégiques 2005-2008	13
Recherche et création	
Soutenir les artistes et les écrivains en fonction des besoins inhérents à chaque étape de leur carrière.	15
Production	
Renforcer le réseau des organismes de production et de diffusion dont la contribution est significative dans leur domaine et sur leur territoire.	20
Diffusion au Québec	
Intensifier la diffusion et la circulation des œuvres et des productions artistiques sur l'ensemble du territoire québécois.	24
Diffusion hors Québec	
Favoriser le rayonnement des artistes, des écrivains et des organismes sur la scène internationale.	27
Diversification du financement	
Établir de nouvelles avenues de soutien financier et de partenariat complémentaires aux moyens actuels et susceptibles d'assurer le développement durable des arts et des lettres.	30
Communication et gestion	
Adapter le fonctionnement et les services du Conseil aux besoins des milieux culturels du Québec.	35
Les indicateurs et résultats au regard du Plan stratégique	41
La répartition du soutien financier du Conseil par secteur artistique en 2006-2007	50
Le Code d'éthique et de déontologie régissant les administrateurs	52
Les états financiers	59
Subventions et bourses accordées aux organismes et aux artistes professionnels en 2006-2007	

La déclaration attestant la fiabilité des données et des contrôles afférents

Québec, le 18 juin 2007

L'information contenue dans le présent rapport annuel de gestion 2006-2007 du Conseil des arts et des lettres du Québec relève de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données contenues dans le rapport et des contrôles afférents.

Les pages qui suivent donnent une fidèle description de la mission, des mandats et des orientations stratégiques du Conseil. Y sont par ailleurs présentés les objectifs, les indicateurs et les résultats obtenus, basés sur des données exactes et fiables.

Je déclare que les données rapportées dans le présent document de même que les contrôles qui leur sont afférents, sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2007.

Créé dans la foulée de la première politique culturelle du Québec, le Conseil des arts et des lettres du Québec est une société d'État qui a pour mission de promouvoir et de soutenir le développement des arts et des lettres. À travers l'ensemble de ses interventions, il veille au respect du statut de l'artiste professionnel et à l'amélioration des conditions socio-économiques des artistes, des écrivains et des travailleurs culturels.

Le Conseil a pour mandat de soutenir dans toutes les régions du Québec la création, l'expérimentation et la production dans les domaines des arts de la scène, des arts multidisciplinaires, des arts visuels, des arts médiatiques, de la recherche architecturale, des métiers d'art et de la littérature, et d'en favoriser le rayonnement au Québec, au Canada et à l'étranger. Il a aussi pour objet de soutenir le perfectionnement des artistes professionnels. Le Conseil doit donner au ministre de la Culture et des Communications son avis sur toute question que celui-ci lui soumet relativement aux domaines ou matières de sa compétence ; il peut en outre accompagner l'avis de ses recommandations. Enfin, il peut conclure des ententes avec des partenaires du Québec et de l'étranger, former des comités et recevoir des contributions compatibles avec ses attributions.

Pour remplir sa mission, le Conseil gère un ensemble de programmes de bourses et de subventions dont les modalités d'attribution reposent sur le principe de l'évaluation au mérite par des comités formés de pairs. Le Conseil participe également à la reconnaissance des artistes et des écrivains par l'octroi de prix à la création artistique en région, la remise de prix annuels de divers regroupements professionnels et de bourses de carrière. Il a le pouvoir de gérer, avec l'autorisation du gouvernement et aux conditions que ce dernier détermine, tout programme d'aide financière que lui confiera un ministère ou un organisme public.

Les affaires du Conseil sont administrées par un conseil d'administration d'au plus treize membres, nommés par le gouvernement, sur proposition du ministre de la Culture et des Communications, après consultation auprès d'organismes qu'il considère représentatifs des milieux des arts et des lettres. Les membres proviennent de ces milieux et de différentes régions du Québec.

Depuis 1994, le Conseil souscrit à des valeurs qui sont partagées par la communauté artistique et littéraire et qui inspirent ses orientations :

- respect de l'autonomie et de la liberté de création des artistes et des écrivains
- respect de l'indépendance artistique et administrative des organismes artistiques
- concertation avec les milieux artistique et littéraire
- rigueur et transparence des modes d'attribution de l'aide financière
- reconnaissance du mérite artistique par les pairs

Pour se développer, une culture a besoin du savoir-faire et du travail de ses créateurs. Ceux-ci doivent disposer à leur tour d'un environnement favorable à l'exercice de leur art, à l'innovation et au perfectionnement pour permettre l'épanouissement des disciplines et la pluralité des modes d'expression, des courants et des visions. Le talent et le travail des artistes et des écrivains enrichissent la société et contribuent à forger son identité. Conjuguant des fonctions artistiques, administratives et communautaires, les organismes produisent, diffusent, circulent et se consacrent à des activités d'animation et de sensibilisation de publics. Leur contribution mérite que l'éventail de leurs actions et de leurs projets soient soutenus. Le développement durable des arts et des lettres est aussi étroitement lié à l'occupation territoriale, à la prise en compte des spécificités de chaque région et à la démocratisation qui doit se refléter par l'accès de la population québécoise à un vaste choix d'œuvres de qualité. Et comme notre culture ne vit pas en vase clos, elle doit pouvoir se mesurer aux réalités qui marquent la scène internationale. C'est dans ce contexte que doit aussi évoluer l'action du Conseil des arts et des lettres du Québec.

De multiples rôles

En 2006-2007, le Conseil disposait d'un budget global de 84,8 M\$ dont 71 M\$ furent dévolus à l'aide financière. Ce rapport annuel de gestion rend compte du processus de distribution de ces fonds publics et surtout de leur affectation en fonction d'orientations qui, tout en privilégiant la création, cherchent à consolider un véritable réseau de production et de diffusion des œuvres artistiques et littéraires. Mais le rôle du Conseil ne s'est pas limité à une simple attribution mécanique de bourses et de subventions. Au cours de l'année, il a rencontré, informé et échangé avec les représentants d'associations professionnelles, de regroupements, d'organismes de services et de conseils de la culture pour définir ses orientations, réviser ses programmes, adapter ses services et simplifier les processus de demande d'aide financière. Il a consulté et rassemblé les artistes professionnels et les gestionnaires de la culture lors de chantiers spécialisés en musique, en danse, en arts visuels, en théâtre et en arts du cirque. Il a révisé ses orientations disciplinaires en architecture, en littérature, en danse et en arts visuels afin d'adapter ses programmes aux nouvelles réalités et de favoriser une meilleure écologie des pratiques artistiques et territoriales.

Il a également recueilli les points de vue de divers milieux, régions et générations au moyen des trois commissions consultatives – arts visuels et arts médiatiques, arts de la scène et diffusion, littérature – et du comité jeunesse qu'il a mis sur pied afin qu'ils évaluent ses programmes et proposent des modifications répondant aux besoins des clientèles concernées. Il a travaillé de concert avec ses partenaires régionaux et municipaux ainsi qu'avec d'autres conseils des arts et ministères concernés par le développement culturel afin de soutenir collectivement des initiatives méritantes. Grâce à son Observatoire des organismes en difficulté et à son Escouade d'intervention composée d'experts, il a pu continuer à assurer une veille auprès des organismes éprouvant des problèmes financiers et à accorder un soutien à ceux qui souhaitaient redresser leur situation financière ou structurelle. Enfin, il a octroyé 1,4 M\$ aux organismes et plus de 0,3 M\$ aux artistes et aux écrivains dans le cadre de programmes d'indemnisation exceptionnels institués par la ministre de la Culture et des Communications à la suite du boycott des activités culturelles.

Des partenaires précieux en région

La culture est un maillon essentiel du développement économique et malgré un contexte budgétaire difficile, de nombreuses instances municipales et régionales font le choix de s'y investir. Bénéfiques pour les créateurs et la population, les ententes de partenariat entre le Conseil et les conférences régionales d'élus favorisent l'engagement



des communautés et permettent d'appuyer des projets artistiques ou littéraires qui contribuent au développement culturel durable en région ainsi qu'à l'affirmation d'une identité régionale forte. Je tiens également à souligner l'importance des partenariats financiers établis avec les municipalités, lesquels exercent des effets de levier particulièrement structurants pour les organismes artistiques actifs dans leur milieu.

Un rayonnement international accru

La présence des créateurs et des organismes artistiques québécois sur la scène internationale a connu une croissance significative au cours des dernières années. Le rayonnement et la conquête de nouveaux marchés nécessitent beaucoup d'efforts mais favorisent la consolidation des organismes en augmentant leurs sources de revenus autonomes, tout en affirmant l'identité du Québec et la vitalité de sa culture à travers le monde. En 2006-2007, le Conseil a rendu public son Plan d'action internationale et a reçu 450 000 \$ des 1,7 M\$ répartis sur trois ans dans la foulée de la Politique internationale du Québec pour renforcer sa contribution au rayonnement international des arts et des lettres. Cette somme élargit le champ d'intervention du Conseil en lui permettant d'appuyer les initiatives des milieux qu'il dessert et de travailler avec d'autres instances gouvernementales pour soutenir l'action internationale de manière cohérente et structurée, notamment en appuyant les opérateurs qui organisent les présences collectives du Québec à l'étranger.

Un soutien au financement diversifié

L'avenir de la culture québécoise repose, entre autres, sur l'établissement de nouvelles avenues de soutien financier et de partenariats complémentaires aux moyens actuels, susceptibles d'assurer le développement durable des arts et des lettres. Le contexte actuel des finances publiques impose de nouvelles stratégies, basées sur des partenariats inventifs renforçant la recherche d'autofinancement des organismes artistiques. Depuis son lancement en novembre 2005, le Conseil gère le programme Placements Culture qui encourage le mécénat culturel privé par l'octroi de subventions d'appariement accroissant les résultats des campagnes de financement des organismes. Au 31 mars 2007, Placements Culture avait bénéficié d'un budget de 7 M\$ et entraîné la création de dizaines de fonds de dotation, contribuant ainsi à tisser des liens et des coopérations fructueuses entre les milieux artistiques et les gens d'affaires.

Des valeurs partagées

À titre de président du comité de direction du réseau des Organismes publics de soutien aux arts du Canada, j'ai pu constater que les enjeux qui interpellent les conseils des arts sont partout les mêmes : la recherche de financement, l'équité du processus d'évaluation et de l'attribution des fonds, les impacts de la mondialisation, l'amélioration des conditions socio-économiques des créateurs, le respect de la propriété intellectuelle, le soutien à la relève et à la diversité, l'adaptation aux nouvelles pratiques artistiques et la reconnaissance de la valeur publique des arts. En juin 2006, en Angleterre, j'ai participé au congrès de l'IFACCA, l'organisation internationale des conseils des arts et des agences gouvernementales, où plus de 50 pays étaient représentés. Il en ressort que si l'attribution des fonds publics dans le cadre d'un processus indépendant des pouvoirs politiques est de temps à autre remise en question, on assiste aussi à une réaffirmation très forte de l'importance de préserver le principe du *arm's length*, comme ce fut le cas pour le Art Council of England. Au Québec, lorsque le Conseil a comparu, en avril 2006, à la Commission parlementaire sur la culture, l'importance de son rôle et du travail qu'il accomplit ont fait l'objet d'un consensus important.

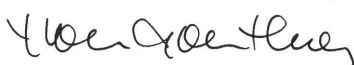
Bien que disposant d'autonomie, le Conseil reste une société d'État assujettie aux lois et règlements en vigueur dans l'administration publique. Certes, sa priorité en 2006-2007 fut de traiter près de 6 000 demandes de bourses et de subventions, mais il a aussi dû répondre aux exigences des nouvelles lois concernant notamment le développement durable, l'accès à l'information, la protection des renseignements personnels, la gouvernance, le harcèlement, les droits des personnes handicapées et même l'élaboration d'un plan d'urgence en cas de pandémie. Ce cumul de mandats entraîne des responsabilités supplémentaires de travail. Le Conseil doit chaque jour prouver sa rigueur, son intégrité administrative, son honnêteté et son respect de la confidentialité. Il doit être en mesure de rendre des comptes aux élus et d'attester que ses processus sont conformes aux normes les plus exigeantes de la fonction publique. Je suis fier qu'il réponde aux attentes élevées du milieu, qu'il rassure les élus et que la qualité de sa gestion et de ses services fassent l'objet de commentaires élogieux. Mais je veux rappeler que ce succès est le fruit d'un labeur collectif incessant.

Merci à nos collaborateurs passionnés

Je tiens à remercier chaleureusement les membres du conseil d'administration pour leur confiance, leur temps et leur dévouement – ils se sont réunis 15 fois cette année pour des rencontres du conseil d'administration et du comité exécutif – ainsi que pour l'intelligence, le dynamisme, l'éthique, l'expertise et l'ouverture d'esprit qu'ils mettent au service du Conseil, tout cela bénévolement. Je souhaite témoigner ma reconnaissance à l'équipe de direction et aux employés pour leur grand professionnalisme et le cœur qu'ils mettent à l'ouvrage. Je salue les membres des jurys et des comités ainsi que les appréciateurs qui ont analysé les candidatures avec sérieux et objectivité, en respectant les critères établis par le Conseil. Je remercie aussi les centaines de personnes qui ont participé aux consultations sur la révision des programmes et des orientations.

La synergie étant un autre facteur de succès, je veux exprimer ma gratitude à tous nos partenaires pour leurs efforts et leur engagement envers le développement culturel, notamment le ministère de la Culture et des Communications, la Société de développement des entreprises culturelles et le Conseil des Arts du Canada avec lesquels la coopération s'est intensifiée. Enfin, je tiens à remercier tout particulièrement la ministre de la Culture et des Communications, Mme Line Beauchamp, qui a accordé son entière confiance au travail du Conseil et dont le soutien fut extrêmement précieux et motivant.

Je crois que les pistes du développement culturel sont multiples et que l'avenir des arts et des lettres se bâtira en bonne partie sur les choix qui sont faits aujourd'hui, sur notre reconnaissance des arts comme valeur de base de notre société et notre disposition à épauler les artistes, les écrivains, les artisans et les organismes artistiques qui lui insufflent diversité et vitalité. Comme tout ce qui est vivant, la culture québécoise est à la fois forte et vulnérable. Ce que nous pouvons lui souhaiter de mieux pour l'avenir, c'est d'occuper la place importante qu'elle mérite afin de pouvoir s'exprimer en toute liberté et de continuer à nous étonner et à nous éblouir, à nous questionner et à nous enrichir, à nous conscientiser et à nous faire rêver.



Yvan Gauthier

YVAN GAUTHIER
Président-directeur général

YOUSSEF EL JAÏ
Vice-président
Directeur général
PRIM Centre d'arts médiatiques
de Montréal

FRANÇOIS BÉDARD
Directeur général
Festival international de Lanaudière
Joliette

LOUISE DESJARDINS
Poète et romancière
Rouyn-Noranda

JOHANNE DOR
Directrice artistique et générale
La Rotonde Centre chorégraphique
contemporain de Québec

DAVID HOMEL
Romancier et scénariste
Montréal

LES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président-directeur général est membre d'office de tous les comités.

Comité exécutif

Youssef El Jaï
François Bédard
Johanne Dor
Richard Thériault

Comité de vérification

Suzanne Masson, présidente
François Bédard (depuis le 7 février 2007)
François Lahaye (depuis le 7 février 2007)
Pierre Rompré (jusqu'au 7 février 2007)

FRANÇOIS LAHAYE
Consultant
Secteur culturel
Trois-Rivières

SUZANNE MASSON
Première vice-présidente,
Affaires institutionnelles
Centre CDP Capital
Présidente du conseil d'administration
de l'Ensemble Arion
Montréal

MARIE-JEANNE MUSIOL
Photographe
Présidente du centre d'artistes Daimôn
Gatineau

RICHARD THÉRIAULT
Comédien
Montréal

LORRAINE VAILLANCOURT
(jusqu'au 29 mars 2007)
Chef d'orchestre et directrice artistique
Nouvel Ensemble Moderne
Professeure titulaire à l'Université de
Montréal

Comité des régions

Louise Desjardins
François Lahaye
Marie-Jeanne Musiol
Diane Saint-Pierre
Benoît Vaillancourt

Comité d'éthique

Paul-André Comeau, président
Youssef El Jaï
Pierre Rompré

LES COMMISSIONS CONSULTATIVES

Commission consultative des arts visuels et des arts médiatiques

Youssef El Jaï, président
Guy Blackburn
Louise Déry
André Gilbert
Nelson Henricks
Gilbert Poissant
Jocelyn Robert
Ségolène Roederer

Commission consultative de la littérature

Louise Desjardins, présidente
David Homel
Mélilah Abdelmoumen
Karoline Georges
Paul Chanel Malenfant
Guy Marchamps
Jacques Pasquet
Bruno Roy
Carolyn Marie Souaid

Commission consultative des arts de la scène et de la diffusion

François Lahaye, président
François Bédard
Johanne Dor
Richard Thériault
Michel Bernatchez
Danièle Desnoyers
Christopher Jackson
Jacques Lacombe
Marc Lalonde
Pierre MacDuff
Harold Rhéaume

Comité consultatif jeunesse

Youssef El Jaï, président
Marie-Claude Bouillon
Alexandre Burton
Éric Dorion
Karla Étienne
Geneviève Gabriel
Marilène Gill
Jean-Philippe Joubert
Karine Ledoyen
Nadia Myre
Marie-Josée Saint-Pierre

**PRÉSIDENTE-DIRECTION GÉNÉRALE
ET SECRÉTARIAT DU CONSEIL**

Yvan Gauthier, président-directeur général
Francine Poissant Champagne, attachée de
direction
Daniel Ferron, secrétaire du Conseil

RESSOURCES HUMAINES

Anne Bouchard, conseillère en ressources
humaines agréée
Sonia Fontaine, technicienne en ressources
humaines
Guylaine Berthelot, adjointe administrative

PLACEMENTS CULTURE

André Dugré, chargé de programme

**DIRECTION DE LA COORDINATION ET
DE L'ADMINISTRATION**

Ginette Richard, directrice
Michèle Mailloux, adjointe administrative
Denis Rhéaume, coordonnateur du secteur
des ressources financières, matérielles et
de la vérification interne
Alain Chiasson, coordonnateur du secteur
des technologies de l'information
Jean-Marc Miousse, analyste financier
Daniel Monette, analyste en informatique
Martin Bellavance, technicien en
informatique
René Forgues, technicien en programmation
Suzanne Fortin, technicienne en ressources
financières et matérielles
Sylvie Poirier, chargée du soutien en gestion
des programmes
Bernard Schaller, chargé du soutien en
gestion des programmes

DIRECTION DES RELATIONS PUBLIQUES

Béatrice G. Pepper, directrice
Line Johnson, adjointe administrative
Eve Binette, conseillère en communication
(temps partiel)
Linda Boutin, conseillère en communication
Julie Dufresne, conseillère en
communication
Geneviève Picard, conseillère en
communication et webmestre
France Tardif, conseillère en communication
et webmestre (temps partiel)
Louise Baillargeon, préposée à l'accueil et à
l'information
Benoît Brochu, préposé à l'accueil et à
l'information

**DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT
ET DE L'ACTION RÉGIONALE ET
INTERNATIONALE**

Gaëtan Gosselin, directeur
Julie Labonté, adjointe administrative
Gaëtan Hardy, chargé de recherche et
de planification
Christiane Gagnon, technicienne
en statistiques
Marie-Pierre Dolbec, chargée de
développement et d'affaires régionales
et internationales
Sophie-Isabelle Lesage, chargée d'affaires
régionales
Patricia Nadeau, chargée d'affaires
régionales
Francine Royer, chargée d'affaires
régionales et internationales
Joëlle Lalonde, adjointe aux programmes
(temps partiel)

**DIRECTION DU THÉÂTRE, DES ARTS
MULTIDISCIPLINAIRES ET DES ARTS
DU CIRQUE**

Alain Fillion, directeur
Jean Dumas, adjoint administratif
Michèle Cadoret, chargée de programmes
Jean Fortin, chargé de programmes
Diane Isabelle, chargée de programmes
Marjolaine Jacob, chargée de programmes
Hélène Laliberté, chargée de programmes
Laurence Delaunoy, adjointe aux
programmes
Suzanne Gosselin, adjointe aux programmes
Gilles Pettigrew, adjoint aux programmes

**DIRECTION DE LA MUSIQUE ET DE
LA DANSE**

Nicole Doucet, directrice
Éliane Habimana, adjointe administrative
André Boileau, chargé de programmes
Gisèle Côté, chargée de programmes
Marie Daveluy, chargée de programmes
Denise Denis, chargée de programmes
Lyne Lanthier, chargée de programmes
Mireille Martin, chargée de programmes
Stéphane Roy, chargé de programmes
Andrée Ruel, chargée de programmes
Solange Asselin, adjointe aux programmes
Sylvie Bond, adjointe aux programmes
Caroline Fortin, adjointe aux programmes
Line Tremblay, adjointe aux programmes

**DIRECTION DES ARTS VISUELS,
DES ARTS MÉDIATIQUES ET DE
LA LITTÉRATURE**

Hélène Bernier, directrice
Claude Godin, adjoint administratif
Berri Richard Bergeron, chargé de
programmes
Yvon Bergeron, chargé de programmes
Françoise Jean, chargée de programmes
Christiane Jobin, chargée de programmes
Hélène LaRoche, chargée de programmes
Brigitte Malenfant, chargée de programmes
Lorraine Tardif, chargée de programmes
Dyann Bédard, adjointe aux programmes
Nathalie Leclerc, adjointe aux programmes
Lise Richard, adjointe aux programmes
Lise Roy, adjointe aux programmes

LES RESSOURCES HUMAINES

Pour réaliser ses mandats en 2006-2007,
le Conseil comptait sur un effectif (régulier
et temporaire) s'établissant à 71,6 ETC
(équivalent temps complet) qui se répartit
entre le siège social de Québec (35) et le
bureau de Montréal (36,6).

Pour accomplir sa mission au cours de l'exercice 2006-2007, le Conseil disposait d'un budget global de 84,8 M\$. De ce montant, 71 M\$ ont été octroyés en bourses aux artistes et aux écrivains professionnels et en subventions aux organismes artistiques sans but lucratif, 6,8 M\$ ont été réservés pour les mesures du programme Placements Culture, 6,6 M\$ ont défrayé les coûts de fonctionnement du Conseil et 0,4 M\$ ont servi à financer les coûts relatifs à la tenue des comités consultatifs et des jurys qui ont associé 279 personnes à l'évaluation des demandes de bourses et de subventions. Les fonds ont été octroyés en fonction des orientations du plan stratégique 2005-2008 du Conseil déposé à l'Assemblée nationale et selon le principe de l'évaluation par les pairs.

Évolution du budget global du Conseil des arts et des lettres du Québec de 2002-2003 à 2006-2007

Année financière	Montant
2002-2003	69 103 615 \$
2003-2004	72 859 391 \$
2004-2005	74 106 157 \$
2005-2006	73 490 290 \$
2006-2007	* 84 760 642 \$

Taux de croissance annuel moyen 5,2 %

* Incluant les sommes allouées au programme Placements Culture.

Les 9,2 M\$ accordés aux artistes et aux écrivains professionnels se sont traduits par l'attribution de 1 166 bourses. Le Conseil a octroyé 61,7 M\$ à 535 organismes artistiques en vue de soutenir leurs activités de production, de promotion, de diffusion et de représentation.

Le secteur des arts de la scène a reçu 54,2 M\$ (soit 76,4 % des sommes versées), celui des arts visuels, des arts médiatiques, des métiers d'art et de l'architecture, 12,6 M\$ (17,7 %), et celui de la littérature 3,2 M\$ (4,6 %) ; 0,9 M\$ (1,3 %) ont été accordés pour d'autres activités couvrant les secteurs des arts et des lettres, notamment des projets de recherche ou la tenue de colloques ou d'événements spéciaux.

Le Conseil a rendu public son Plan d'action internationale et a injecté 4,2 M\$ pour soutenir des activités sur la scène internationale, dont 500 000 \$ ont été octroyés dans le cadre d'une entente avec le Centre national des arts d'Ottawa pour la tenue de l'événement Scène Québec et 450 000 \$ provenaient des 1,7 M\$ découlant de l'adoption de la Politique internationale du Québec et visant à mieux soutenir la mise en marché et la circulation des œuvres hors Québec, renforcer les présences collectives et le travail des opérateurs et augmenter le nombre de traductions d'œuvres.

Le Conseil a poursuivi la gestion du programme Placements Culture qui lui avait été confiée. Ce programme dessert les clientèles du ministère de la Culture et des Communications (MCC), de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) et du Conseil des arts et des lettres du Québec. Il vise à augmenter la stabilité financière des organismes à but non lucratif des domaines de la culture et des communications en leur donnant accès à une source de revenus supplémentaires, soit des subventions de contrepartie liées aux campagnes de financement qu'ils mènent auprès du secteur privé. Dans le cadre de ce programme, des subventions de contrepartie totalisant 6,8 M\$ ont été réservées à 56 organismes, dont 30 font partie de la clientèle du Conseil.

Le Conseil a créé trois commissions consultatives portant sur les arts visuels et les arts médiatiques, la littérature, les arts de la scène et la diffusion. Présidées par des membres du conseil d'administration et réunissant plus d'une trentaine de créateurs et d'autres représentants des arts et des lettres, ces commissions ont le mandat de réfléchir sur les programmes de soutien du Conseil et de formuler des recommandations. Un comité jeunesse a également été formé afin de se pencher sur les réalités et les besoins de la relève artistique.

Les 1^{er} et 2 mai 2006 s'est tenu le Forum sur les arts visuels au Québec, organisé par le Conseil, en partenariat avec le MCC et la SODEC. Cet événement, auquel étaient conviés une centaine d'artistes, de professionnels et de spécialistes du secteur des arts visuels en provenance de diverses régions était un exercice de consultation visant l'adéquation optimale des programmes du Conseil avec la réalité du milieu des arts visuels au Québec.

À l'automne 2006, le Conseil a invité les associations professionnelles et les organismes de services nationaux et régionaux à une rencontre de consultation annuelle afin de présenter et d'échanger sur son Plan d'action internationale. Il a également tenu 17 rencontres de consultation réparties sur l'ensemble du territoire québécois afin d'alimenter la réflexion entourant la révision du programme de bourses aux artistes et aux écrivains professionnels pour mieux répondre aux besoins des créateurs.

Le Conseil s'est engagé dans une nouvelle entente avec la région de l'Estrie. Il a également signé une entente avec la Capitale-Nationale en faveur des organismes émergents et des artistes et des écrivains professionnels de la relève de ce territoire.

Désireux de participer concrètement à l'effort amorcé par le gouvernement du Québec en 2006 pour développer des échanges durables en matière d'art et de culture, le Conseil des arts et des lettres du Québec a conclu deux ententes de réciprocité avec le Conseil des arts de l'Ontario et le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick. Ces ententes permettront à des artistes et à des écrivains professionnels de réaliser des résidences de création et de ressourcement dans l'une ou l'autre des provinces participantes.

Par ailleurs, le Conseil a supervisé le concours du prestigieux Prix de musique contemporaine Québec/Flandre. Fruit d'un partenariat entre huit institutions, ce prix veut reconnaître le talent des compositeurs de musique contemporaine du Québec et de la communauté flamande, faire rayonner les artistes de musique d'avant-garde à l'étranger et favoriser les échanges entre créateurs et producteurs. L'œuvre primée bénéficie d'une diffusion dans un contexte professionnel tant en Belgique qu'au Québec.

Le Conseil et la Société du 400^e anniversaire de Québec se sont associés pour lancer un concours visant la réalisation d'une œuvre d'art en trois dimensions destinée à être présentée dans le cadre des activités qui marqueront l'anniversaire de la ville à l'été 2008.

Grâce à son Observatoire des organismes en difficulté et à son Escouade d'intervention composée d'experts, le Conseil a pu continuer à assurer une veille auprès des organismes éprouvant des problèmes financiers et à accorder un soutien à ceux qui souhaitaient redresser leur situation financière ou structurelle.

Enfin, le Conseil a continué à diffuser l'information concernant ses activités, ses réflexions, ses orientations et les données qu'il récolte sur la situation des arts et des lettres, au moyen de divers outils de communication tels le site Web, le bulletin de liaison électronique *Nouvelles du CALQ* et le bulletin statistique *Les Constats du CALQ*.

Les orientations

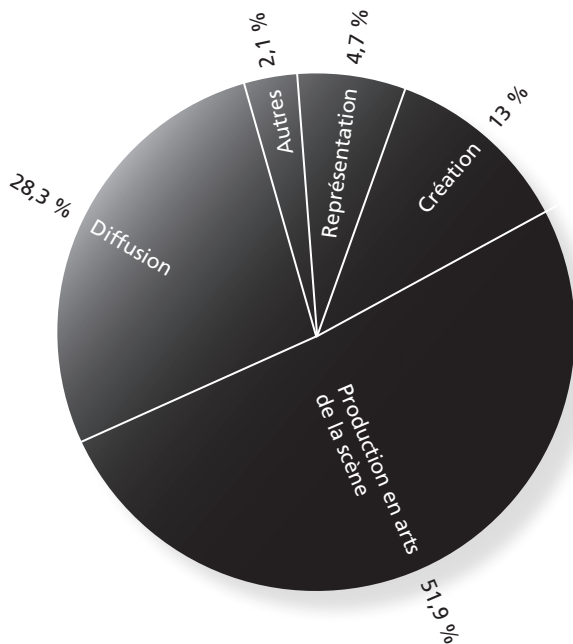
Les objectifs du Conseil en 2006-2007 s'appuyaient sur les six orientations de son plan stratégique 2005-2008 :

1. Soutenir les artistes et les écrivains en fonction des besoins inhérents à chaque étape de leur carrière.
2. Renforcer le réseau des organismes de production et de diffusion dont la contribution est significative dans leur domaine et sur leur territoire.
3. Intensifier la diffusion et la circulation des œuvres et des productions artistiques sur l'ensemble du territoire québécois.
4. Favoriser le rayonnement des artistes, des écrivains et des organismes sur la scène internationale.
5. Établir de nouvelles avenues de soutien financier et de partenariat complémentaires aux moyens actuels et susceptibles d'assurer le développement durable des arts et des lettres.
6. Adapter le fonctionnement et les services du Conseil aux besoins des milieux culturels du Québec.

Soutien financier du Conseil des arts et des lettres du Québec en 2006-2007

(excluant le programme Placements Culture)

Répartition par activité



Répartition par secteur et discipline artistique	Artistes	Organismes	Total
	\$	\$	\$
Arts du cirque	90 300	925 098	1 015 398
Arts multidisciplinaires	110 750	1 052 567	1 163 317
Danse	435 971	8 875 604	9 311 575
Musique	1 631 967	18 497 401	20 129 368
Théâtre	521 895	22 052 633	22 574 528
Total arts de la scène	2 790 883	51 403 303	54 194 186
Architecture	61 300	77 000	138 300
Arts médiatiques	2 306 729	2 129 770	4 436 499
Arts visuels	2 153 647	5 491 223	7 644 870
Métiers d'art	297 841	79 000	376 841
Total arts visuels et arts médiatiques	4 819 517	7 776 993	12 596 510
Littérature	1 604 767	1 629 345	3 234 112
Autres activités	0	942 974	942 974
Total	9 215 167	61 752 615	70 967 782

Soutien financier du Conseil des arts et des lettres du Québec en 2006-2007

(excluant le programme Placements Culture)

14

Répartition par région	Artistes \$	Organismes \$	Total \$
Bas-Saint-Laurent	150 220	717 438	867 658
Saguenay-Lac-Saint-Jean	147 378	1 219 579	1 366 957
Capitale-Nationale	596 362	7 619 351	8 215 713
Mauricie	133 610	771 869	905 479
Estrie	187 225	1 022 842	1 210 067
Montréal	6 336 771	29 667 686	36 004 457
Outaouais	114 948	275 395	390 343
Abitibi-Témiscamingue	86 300	309 943	396 243
Côte-Nord	49 100	147 478	196 578
Nord-du-Québec		10 000	10 000
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	126 649	315 902	442 551
Chaudière-Appalaches	154 103	218 707	372 810
Laval	31 289	312 214	343 503
Lanaudière	172 743	518 247	690 990
Laurentides	171 640	281 545	453 185
Montérégie	589 559	1 119 708	1 709 267
Centre-du-Québec	167 270	614 284	781 554
Sous-total	9 215 167	45 142 188	54 357 355
Organismes majeurs ¹		12 497 709	12 497 709
Associations professionnelles, regroupements nationaux et organismes de services ²		3 310 746	3 310 746
Commission internationale du théâtre francophone (CITF) ³		53 300	53 300
Ententes ⁴		748 672	748 672
Total	9 215 167	61 752 615	70 967 782

- Orchestre symphonique de Montréal, Orchestre symphonique de Québec, Les Grands Ballets Canadiens, Théâtre du Nouveau Monde et Opéra de Montréal
- Inclut des subventions spéciales pour des activités de recherche, colloques ou événements spéciaux.
- Participation financière du Conseil à la CITF attribuée à des organismes hors Québec sur un montant totalisant 69 800 \$.
- Ententes de coopération, ententes destinées à l'accueil d'artistes en résidence, ententes spécifiques avec des organismes (500 000 \$ pour le Centre national des arts d'Ottawa et 100 000 \$ pour l'Observatoire de la culture et des communications).

Répartition par programme

\$

Bourses aux artistes professionnels¹ 9 215 167

Subventions aux organismes	61 752 615
Arts multidisciplinaires ²	718 500
Danse ²	5 378 970
Musique ²	15 049 357
Théâtre ²	15 054 561
Arts du cirque ²	641 675
Circulation de spectacles au Québec	856 000
Circulation d'activités et de spectacles littéraires	48 000
Diffusion hors Québec des arts de la scène	2 441 620
Accueil de spectacles étrangers au Québec	469 400
Événements nationaux et internationaux	3 212 996
Diffuseurs spécialisés	4 242 557
Édition et promotion de périodiques culturels	1 294 955
Promotion de la littérature et du conte	312 700
Associations professionnelles d'artistes, regroupements nationaux et organismes de services	3 310 746
Centres d'artistes	4 816 201
Promotion et diffusion des arts visuels, des arts médiatiques, des métiers d'art et de l'architecture	739 668
Ententes ³	1 387 472
Fonds régionaux pour organismes	26 450
Programme ponctuel de subventions aux organismes ⁴	1 635 787
Autres ⁵	115 000
Total	70 967 782

- Inclut les montants versés dans le cadre des ententes régionales de développement artistique ainsi que le soutien financier accordé dans le cadre du programme ponctuel Bourses de création jeune public.
- Organismes de production
- Inclut les ententes de coopération avec les CRC, les ententes spécifiques de développement culturel avec les municipalités, les ententes destinées à l'accueil d'artistes en résidence et les ententes spécifiques avec des organismes (Centre national des arts d'Ottawa, Observatoire de la culture et des communications, Concours Musical International de Montréal).
- Subventions spéciales (boycott des activités culturelles, opérateurs et traduction).
- Subventions spéciales pour des activités de recherche, colloques ou événements spéciaux.

ORIENTATION 1 - SOUTENIR LES ARTISTES ET LES ÉCRIVAINS EN FONCTION DES BESOINS INHÉRENTS À CHAQUE ÉTAPE DE LEUR CARRIÈRE

- OBJECTIF**
- **Réviser le programme de bourses aux artistes et aux écrivains professionnels et l'adapter à l'évolution de la carrière dans chaque domaine artistique**

L'aide financière aux artistes et aux écrivains est attribuée dans le cadre du programme de bourses, d'ententes spécifiques de développement artistique en région, ainsi que sous forme de prix à la création artistique. Le programme de bourses du Conseil vise à favoriser la recherche et la création en permettant aux artistes et aux écrivains professionnels de toutes les régions de disposer des ressources nécessaires à la création d'œuvres et à la réalisation de différentes activités liées à leur démarche artistique et ce, tout au long de leur carrière. Ce programme facilite également le perfectionnement et le ressourcement des créateurs.

Réalisations

En 2006-2007, le Conseil a reçu 4 553 demandes d'aide financière de la part d'artistes et d'écrivains professionnels ; il a pu répondre favorablement à 25,6 % d'entre elles et a attribué 1 166 bourses pour un total de 9 215 167 \$. Le taux de réponse à la demande était de 25,9 % pour la Capitale-Nationale, de 25,1 % pour Montréal et de 26,9 % pour les autres régions du Québec. La somme moyenne versée par boursier était de 7 903 \$ tandis que le montant moyen d'aide financière demandée s'établissait à 11 792 \$.

Sur les 1 166 bourses octroyées par le Conseil au cours de l'année, 562 étaient de type A, soit destinées à des créateurs ayant dix ans et plus de pratique professionnelle, pour une somme globale de 4 854 366 \$, tandis que 604 bourses de type B ont été attribuées à des artistes et à des écrivains comptant de deux à dix années de pratique professionnelle ; quelque 4 360 801 \$, soit 47,3 % des fonds consacrés aux bourses, ont donc servi à soutenir des créateurs de la relève.

Au cours de 2006-2007, le Conseil a tenu une vaste consultation sur les modifications proposées au programme de bourses aux artistes et aux écrivains professionnels. Il a diffusé sur son site Web le cahier de consultation contenant des éléments de réflexion sur la révision du programme. Il a recueilli les commentaires des participants aux 17 rencontres de consultation qui se sont déroulées dans 16 villes, ainsi que ceux transmis par courrier ou messagerie électronique, et en a tenu compte pour la rédaction du cahier de propositions déposé subséquemment au conseil d'administration.

- OBJECTIFS**
- **Maintenir l'accès à des studios et ateliers-résidences au Québec et hors Québec**
 - **Encourager le perfectionnement et le développement des compétences artistiques**

Le programme d'ateliers-résidences du Conseil soutient et stimule les créateurs en mettant à leur disposition un environnement et des moyens appropriés à la réalisation et à la diffusion de leurs œuvres. Il favorise le ressourcement

des artistes et des écrivains en leur donnant accès à des milieux reconnus pour leur vie culturelle intense. Il permet l'échange de points de vue artistiques ou littéraires et contribue à l'établissement de liens durables entre les créateurs du Québec et de l'étranger.

Constituant l'un des moyens privilégiés par le Conseil pour participer au développement de la carrière internationale de nombreux artistes et écrivains, le réseau des ateliers-résidences repose sur des partenariats avec des organisations situées dans le monde entier.

Le Conseil offre également aux créateurs des bourses de perfectionnement qui leur permettent d'enrichir leurs connaissances, de stimuler leur démarche artistique et d'acquérir une plus grande maîtrise de leur art, notamment en suivant des stages ou en participant à des ateliers, des séminaires et des colloques.

Réalisations

Au cours de 2006-2007, le Conseil a attribué 468 bourses dont la somme représente 1 106 782 \$ pour soutenir diverses activités favorisant le développement et le perfectionnement des artistes et des écrivains professionnels. De ce nombre, 393 bourses ont été accordées en déplacement (630 673 \$), 44 bourses pour le perfectionnement (220 237 \$) et 31 bourses visant l'accueil d'artistes en résidence, la réalisation de commandes d'œuvres ou de spectacles littéraires (255 872 \$). Faits à souligner, le Conseil a pu répondre à 46,6 % des demandes de bourses de déplacement et 388 de ces déplacements se sont effectués à l'extérieur du Québec.

De plus, le Conseil a consacré 283 000 \$ pour permettre à 29 artistes et écrivains québécois de séjourner dans des lieux d'accueil répartis au Québec et dans une dizaine de pays. De nouvelles ententes de réciprocité conclues entre le Conseil, le Conseil des arts de l'Ontario et le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick permettront à des artistes et à des écrivains professionnels de réaliser des résidences de création et de ressourcement dans l'une ou l'autre des provinces participantes. Dans le cadre de ce programme, les créateurs disposeront d'une totale autonomie pour définir les objectifs de leur séjour et élaborer les paramètres et les conditions de sa réalisation, en collaboration avec un organisme artistique ou communautaire situé sur le territoire de la résidence.

- OBJECTIFS**
- **Maintenir des modalités d'attribution faisant en sorte que l'aide consentie par le Conseil aux organismes contribue à l'amélioration des conditions socio-économiques des artistes et des écrivains**
 - **Participer aux travaux de mise en œuvre du Plan d'action gouvernementale sur les conditions socio-économiques des artistes et des créateurs**

L'amélioration des conditions socio-économiques des artistes et des écrivains est toujours au cœur des préoccupations du Conseil. Les données qu'il recueille dans ses formulaires et ses rapports d'utilisation de bourses et de subventions lui permettent de mesurer les progrès accomplis dans ce domaine et de faire le bilan de ses actions.

Réalisations

En 2006-2007, le Conseil a continué à signifier aux organismes qu'il soutient ses attentes quant au respect du statut de l'artiste, de la propriété intellectuelle et des droits d'auteur. Il a développé des indicateurs concernant l'embauche et la rémunération des hommes et des femmes comme artistes, écrivains et interprètes. Il s'est assuré que chaque organisme soutenu au fonctionnement se dote d'une politique à l'égard de la propriété intellectuelle, du droit d'auteur et du paiement de cachets aux artistes, auteurs, écrivains et collaborateurs. Il a travaillé, en collaboration avec les associations professionnelles, à l'élaboration d'une grille de rémunération tenant compte de la diversité des pratiques littéraires tant pour les œuvres écrites que pour les spectacles littéraires. En collaboration avec le ministère de la Culture et des Communications et le milieu de la danse, il a également participé au projet d'assurance-accidents de la Commission sur la santé et la sécurité au travail, qui vise à protéger les danseurs durant les périodes d'entraînement se déroulant en dehors d'un contrat de travail.

Par ailleurs, 33 bourses ont été accordées à des artistes et à des écrivains dans le cadre du programme ponctuel de *Bourses de création jeune public* pour un montant total de 349 935 \$. Ce programme, institué à la suite du boycott des activités culturelles par les enseignants, faisait partie d'une indemnisation exceptionnelle mise en place par la ministre de la Culture et des Communications.

OBJECTIF • Actualiser la Politique de prix et reconnaissances du Conseil

Les prix du Conseil visent essentiellement d'une part à donner un soutien accru à la création artistique et, d'autre part, à favoriser la reconnaissance des artistes et à en faire la promotion. Le Conseil agit avant tout comme partenaire des associations et organisations œuvrant dans les différents secteurs artistiques, des associations nationales, régionales et municipales, des entreprises et fondations privées ainsi que des organismes publics qui décernent ou souhaitent décerner des prix. Dans la mesure du possible, le Conseil utilise ses prix et reconnaissances afin d'accroître la notoriété des arts dans différents milieux susceptibles d'apporter un soutien financier significatif à la création.

Les bourses de carrière sont l'un des instruments dont le Conseil s'est doté pour soutenir les artistes et les écrivains à chaque étape de leur développement professionnel afin de les aider à relever les nombreux défis auxquels ils font face et leur permettre d'explorer de nouvelles avenues de création ou d'entreprendre des projets dont la nature peut différer de ceux qui ont jalonné leur parcours.

Réalisations

Au cours de 2006-2007, le Conseil a attribué 27 bourses, prix et reconnaissances totalisant 225 500 \$. Quatre bourses de carrière d'un montant de 60 000 \$ chacune, réparti sur deux ans, ont été accordées à des créateurs émérites dont l'œuvre a marqué la culture québécoise, afin qu'ils puissent poursuivre une démarche amorcée de longue date : la bourse de carrière Jean-Paul-Riopelle a été attribuée à l'artiste en arts visuels Jocelyne Allouche et les autres bourses de carrière ont été remises à l'écrivaine Madeleine Gagnon, au cinéaste Serge Giguère et au musicien Guy Nadon.

Des prix à vocation nationale totalisant 37 000 \$ ont récompensé le travail de sept créateurs s'étant illustrés dans leur discipline soit en théâtre, en arts médiatiques, en littérature et en musique, incluant le Prix de musique contemporaine Québec/Flandre. Enfin, le Conseil a remis deux prix à la création en lien avec des municipalités pour un total de 3 500 \$ et 14 prix à la création artistique en région totalisant 65 000 \$.

Pendant l'année, le Conseil a amorcé la révision de sa politique de prix et reconnaissances pour qu'elle réponde plus adéquatement à ses objectifs. Deux nouveaux prix à la création en région ont été créés, destinés aux créateurs de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches. Chaque prix a fait l'objet d'un communiqué diffusé par le Conseil afin de contribuer à la promotion du travail du récipiendaire.

OBJECTIF • Soutenir des projets de création et de diffusion provenant des Autochtones et des communautés culturelles

Les communautés culturelles occupent dans le paysage culturel québécois une place significative, représentative de la diversité culturelle. L'accueil d'artistes d'horizons divers doit être considéré comme l'un des facteurs contribuant au renouvellement de la création. À cet égard, le Conseil s'était doté d'un plan d'action visant à favoriser l'accessibilité des communautés culturelles à ses programmes et services et à l'intégration des créateurs venus d'ailleurs à la vie culturelle du Québec.

Réalisations

En 2006-2007, le comité chargé d'actualiser le plan d'action du Conseil en matière de relations avec les communautés culturelles a poursuivi ses travaux et ses consultations auprès de différentes instances gouvernementales, de représentants des communautés culturelles et d'organismes artistiques œuvrant dans le contexte ethnoculturel. Des éléments statistiques et des éléments d'analyse ont été mis à jour. Des rencontres se sont tenues avec quelques-uns des principaux intervenants dans ce dossier, dont le ministère de la Culture et des Communications, le Conseil des arts de Montréal, le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles et la Conférence régionale des élus de Montréal. Un programme destiné à favoriser la professionnalisation et l'intégration des jeunes créateurs issus de l'immigration ou des minorités visibles a été ébauché et sera lancé en 2007-2008.

Le Conseil a également poursuivi la négociation d'ententes de réciprocité avec l'Institut culturel et éducatif montagnais (ICEM) de même qu'avec l'Institut culturel Avataq afin de favoriser l'accessibilité des programmes de bourses et de subventions aux artistes et aux organismes des communautés autochtones. La banque de personnes-ressources du Conseil s'est enrichie de noms de créateurs provenant des communautés culturelles et les chargés de programmes ont été sensibilisés à l'importance de la mixité culturelle des jurys et des comités d'évaluation.

Répartition des bourses octroyées par le Conseil des arts et des lettres du Québec aux artistes et aux écrivains par secteur artistique en 2006-2007

Secteur	Sommes octroyées	Nombre de bourses	% des sommes globales
Arts visuels, arts médiatiques, métiers d'art et architecture	4 819 517 \$	488	52,3 %
Arts de la scène	2 790 883 \$	486	30,3 %
Littérature	1 604 767 \$	192	17,4 %
Total	9 215 167 \$	1 166	100,0 %

Soutien financier du Conseil des arts et des lettres du Québec aux artistes et aux écrivains en 2006-2007

Catégorie de bourses	Type A \$	Type B \$	Total \$	Bourse moyenne \$
Recherche et création	3 454 090	3 351 477	6 805 567	14 267
Accueil d'artistes en résidence	7 400	28 500	35 900	5 983
Commandes d'œuvres	83 440	59 532	142 972	7 525
Spectacles littéraires	30 000	47 000	77 000	12 833
Perfectionnement	78 814	141 423	220 237	5 005
Déplacement	377 631	253 042	630 673	1 605
Studios et ateliers-résidences	179 000	104 000	283 000	9 759
Bourses de carrière	120 000		120 000	30 000
Prix du Conseil	90 500	15 000	105 500	4 587

Bourses attribuées dans le cadre des ententes régionales de développement artistique

Abitibi-Témiscamingue	5 219	44 781	50 000	3 333
Bas-Saint-Laurent		50 000	50 000	5 556
Capitale-Nationale	5 218	44 663	49 881	1 847
Centre-du-Québec	28 350	19 625	47 975	3 998
Côte-Nord	22 500	18 850	41 350	4 135
Estrie	39 947	10 053	50 000	3 333
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	17 380	28 670	46 050	3 838
Mauricie	13 277	33 362	46 639	3 588
Saguenay-Lac-Saint-Jean	31 865	27 988	59 853	3 521
Bourses de création jeune public (programme ponctuel)	269 735	80 200	349 935	10 604
Dépôt légal à la Cinémathèque québécoise		2 635	2 635	1 318
Total	4 854 366	4 360 801	9 215 167	7 903

ORIENTATION 2 – RENFORCER LE RÉSEAU DES ORGANISMES DE PRODUCTION ET DE DIFFUSION DONT LA CONTRIBUTION EST SIGNIFICATIVE DANS LEUR DOMAINE ET SUR LEUR TERRITOIRE

Les organismes artistiques du secteur des arts et des lettres sont des intermédiaires essentiels entre les artistes, les écrivains et l'ensemble de la population. Ils assurent la production et la diffusion des œuvres sur l'ensemble du territoire québécois et leur rayonnement à l'extérieur du Québec.

Le Conseil soutient les organismes de production en arts de la scène, les centres d'artistes en arts visuels et en arts médiatiques, les éditeurs de périodiques culturels, les organismes de diffusion – diffuseurs spécialisés, événements nationaux et internationaux –, de même que les associations professionnelles, les regroupements nationaux et les organismes de services.

En 2006-2007, le Conseil a pu répondre favorablement à 971 des 1 426 demandes de subventions reçues, octroyant à 535 organismes artistiques un soutien financier totalisant 61,7 M\$ dont 1,4 M\$ furent versés dans le cadre d'un programme d'indemnisation exceptionnel mis en œuvre à la suite du boycott des activités culturelles par les enseignants. Ces fonds ont notamment permis aux organismes de verser des cachets aux artistes dont les engagements avaient été compromis.

20

OBJECTIF • Consolider le financement des organismes soutenus au fonctionnement afin de prendre en compte l'ensemble de leurs activités (production, création, promotion, circulation, etc.)

Dans son effort de consolidation, le Conseil cherche à soutenir le plus grand nombre possible d'organismes au fonctionnement et à leur offrir un financement pluriannuel, ce qui leur procure un financement de base stable pour l'ensemble de leurs activités et favorise une meilleure planification de leur développement. Pour être admissibles à ces types de soutien, les organismes doivent répondre aux critères d'évaluation et aux orientations du Conseil, de même qu'aux conditions inscrites dans les programmes. Ils sont sélectionnés par le conseil d'administration du Conseil qui appuie ses décisions sur les recommandations des directions de programmes, lesquelles tiennent compte des évaluations des comités consultatifs, du respect des conditions d'admissibilité et de l'enveloppe budgétaire disponible.

Réalisations

Au cours de l'année, le Conseil a actualisé ses politiques de financement annuel et pluriannuel. En 2006-2007, 341 organismes ont pu être soutenus au fonctionnement pour une aide globale de 51,9 M\$. De ce nombre, 248 (soit 72,7 %) ont bénéficié d'un financement pluriannuel, soit sept de plus que l'an dernier, tandis que 93 organismes (soit 27,3 %) ont eu des subventions sur une base annuelle.

L'effort de consolidation du Conseil passe aussi par la signature de contrats d'objectifs qui reposent sur l'accord et l'engagement réciproque des partenaires à rechercher l'atteinte d'objectifs communs qui concordent avec les missions des organismes et les orientations stratégiques du Conseil.

Afin d'ajuster son approche au regard des déficits affichés par les organismes qu'il soutient au fonctionnement et de prévenir d'éventuelles crises organisationnelles ou financières, le Conseil a mis sur pied un observatoire des organismes en difficulté et instauré une escouade d'intervention composée d'experts en redressement. La politique actuelle de reddition de comptes du Conseil exige un plan de redressement à tous les organismes qui affichent un déficit d'exploitation accumulé supérieur à 10 % de leurs revenus totaux. En 2006-2007, l'Observatoire des organismes en difficulté et l'Escouade d'intervention créés pour leur venir en aide ont poursuivi leurs travaux.

OBJECTIF • Adapter le soutien financier aux projets de production, de promotion et de diffusion en fonction des contextes artistique et territorial

Réalisations

Dans l'attribution du soutien aux projets de production, de promotion et de diffusion, le Conseil tient compte des contextes artistiques, sociaux et territoriaux afin de respecter l'écologie culturelle territoriale.

Au cours de l'exercice, le Conseil a maintenu ses cibles à l'égard du soutien aux organismes des régions excluant les régions de Montréal et de la Capitale-Nationale, en leur réservant 30 % de l'enveloppe destinée aux projets de production en arts de la scène et 40 % de celle destinée aux centres d'artistes en arts visuels et en arts médiatiques. Il a également conclu des ententes de partenariat avec des instances régionales et municipales qui permettent un appariement du financement octroyé aux organismes contribuant au développement culturel de leur région.

Il a créé un chantier de réflexion préparatoire aux États généraux des arts du cirque pour que des représentants du milieu puissent discuter des enjeux liés à la production et à la diffusion dans ce secteur. Enfin, il a contribué à alimenter le Conseil québécois du théâtre au regard de diverses données et statistiques ; en outre, des rencontres d'information et d'échange sur sa vision des nouveaux enjeux du secteur du théâtre ont été tenues auprès de diverses associations représentatives des milieux ainsi que dans la Capitale-Nationale.

Répartition des sommes octroyées par le Conseil des arts et des lettres du Québec aux organismes par secteur artistique en 2006-2007 (excluant le programme Placements Culture)

Secteur	Sommes octroyées	% des sommes globales
Arts de la scène	51 403 303 \$	83,3 %
Arts visuels, arts médiatiques, métiers d'art et architecture	7 776 993 \$	12,6 %
Littérature	1 629 345 \$	2,6 %
Autres activités	942 974 \$	1,5 %
Total	61 752 615 \$	100,0 %

- OBJECTIFS
- **Appuyer les organismes de la relève et les projets qui ont un potentiel de développement structurant, novateur et complémentaire dans un domaine artistique**
 - **Soutenir l'intégration des jeunes artistes et des jeunes travailleurs culturels**

Réalisations

De nombreux organismes de la relève déposent des projets artistiques qui ont recours aux nouvelles technologies ou comportent des pratiques émergentes ou atypiques, et dont l'évaluation est complexe. Pour soutenir les projets ayant un potentiel de développement structurant, novateur et complémentaire dans un domaine artistique, le Conseil a poursuivi sa réflexion au sein du Groupe de veille des arts numériques et des nouvelles technologies afin d'ajuster son processus d'évaluation au besoin.

Selon les dernières statistiques d'emploi disponibles, les artistes et les travailleurs culturels âgés de moins de 35 ans constituaient le tiers du personnel embauché et rémunéré par les organismes artistiques soutenus au fonctionnement par le Conseil. Dans le but de favoriser l'intégration des jeunes artistes et écrivains, le Conseil a participé activement à l'élaboration de mesures concrètes avec les représentants des forums jeunesse de l'Île de Montréal et de la Capitale-Nationale.

Dans la foulée de leur plan d'action respectif, le Conseil, la Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale et le Forum jeunesse de la région de la Capitale-Nationale ont signé en avril 2006 une entente de partenariat triennale portant sur la mise en place des conditions visant à favoriser l'émergence et l'essor d'une relève artistique et culturelle dans cette région, à stimuler des initiatives artistiques et culturelles élaborées en partenariat et à encourager la sensibilisation des publics. Des crédits de 310 000 \$ seront affectés au programme découlant de cette entente pour la période 2006-2009.

Le Conseil a accordé 6 000 \$ pour défrayer les coûts de coordination d'un comité mandaté pour étudier les problématiques inhérentes aux jeunes artistes et écrivains de la métropole et élaborer des pistes de solution pour les outiller. Le comité regroupe des représentants du Conseil, du Conseil des arts de Montréal, du Forum jeunesse de l'Île de Montréal et des créateurs de la jeune relève.

Par ailleurs, le Conseil a mis sur pied un comité consultatif jeunesse, composé de jeunes artistes et écrivains professionnels, dans le but de joindre la relève artistique aux consultations sur ses programmes et d'alimenter sa réflexion sur l'évolution des pratiques.

- OBJECTIF** • **Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies et de mesures de perfectionnement visant le personnel des organismes de concert avec le Conseil québécois des ressources humaines en culture, Emploi-Québec, le ministère de la Culture et des Communications et le gouvernement fédéral**

Réalisation

Dans le cadre de la Stratégie québécoise de développement des ressources humaines en culture du ministère de la Culture et des Communications (MCC), le Conseil a inclus à ses ententes de coopération avec les conseils régionaux de la culture et la Corporation culturelle des Îles-de-la-Madeleine Arrimage, le mandat de favoriser le maintien et le renouvellement des compétences des travailleurs culturels à l'emploi des organismes artistiques de leur région. Ils reçoivent donc un appui financier pour embaucher des coordonnateurs responsables de la formation continue. En 2006-2007, le Conseil a participé aux travaux du Conseil québécois des ressources humaines en culture, en collaboration avec le MCC et la Société de développement des entreprises culturelles.

ORIENTATION 3 – INTENSIFIER LA DIFFUSION ET LA CIRCULATION DES ŒUVRES ET DES PRODUCTIONS ARTISTIQUES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE QUÉBÉCOIS

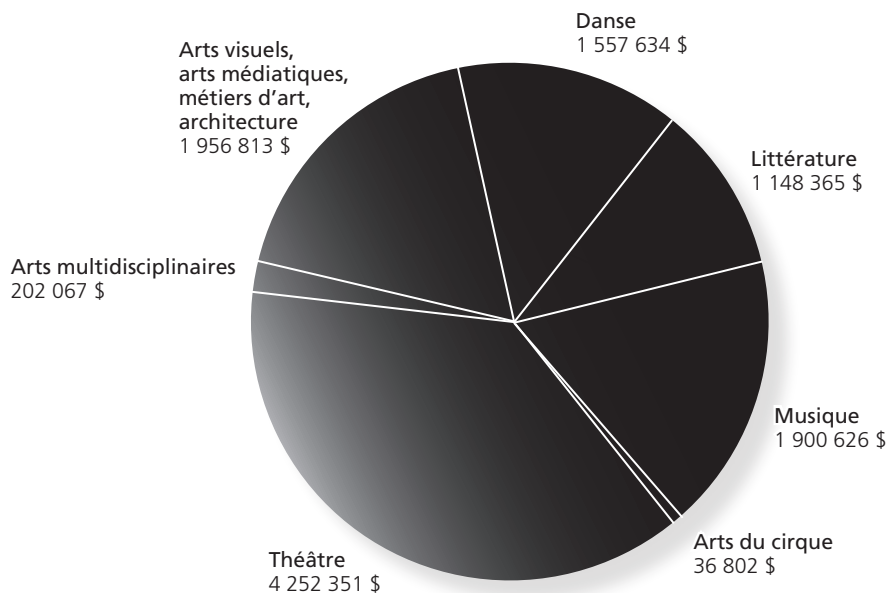
En 2006-2007, un montant de 11 054 658 \$ a servi à intensifier la diffusion et la circulation des œuvres et des productions artistiques sur l'ensemble du territoire québécois, que ce soit par la circulation de spectacles en arts de la scène et de spectacles littéraires, la tenue d'événements nationaux ou internationaux, l'aide aux activités et à la programmation des diffuseurs spécialisés, l'édition et la promotion de périodiques culturels, l'accueil de spectacles étrangers au Québec ou un soutien à des projets de promotion et de diffusion dans les domaines des arts visuels, des arts médiatiques, des métiers d'art et de l'architecture.

En soutenant la réalisation de tournées au Québec, le Conseil poursuit trois objectifs : augmenter le nombre de spectacles de qualité accessibles à la population dans toutes les régions du Québec, favoriser la diffusion de créations québécoises originales et accroître l'auditoire des spectacles professionnels, prolongeant ainsi leur durée de vie. Au cours de l'exercice 2006-2007, un montant de 7 949 480 \$ a été octroyé au secteur des arts de la scène dont 856 000 \$ pour la circulation au Québec des productions québécoises, incluant la participation à la bourse de spectacles RIDEAU (Réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques unis). Annuellement, les organismes producteurs et diffuseurs des arts de la scène proposent au public en moyenne 8 000 représentations.

24

La littérature et le conte ont également bénéficié d'un appui à la diffusion sur le territoire québécois totalisant 1 148 365 \$. Ce montant a servi à soutenir la programmation de diffuseurs spécialisés et des manifestations ponctuelles, la tenue d'événements littéraires, l'édition et la promotion de périodiques consacrés à la littérature et la circulation d'activités et de spectacles littéraires ainsi que des activités de promotion et de sensibilisation.

Répartition des sommes consacrées à la diffusion au Québec aux organismes par le Conseil des arts et des lettres du Québec par discipline artistique en 2006-2007



Le secteur des arts visuels, des arts médiatiques, des métiers d'art et de l'architecture a reçu globalement 1 956 813 \$ pour des projets de promotion et de diffusion, l'édition et la promotion de périodiques consacrés à ces domaines et la tenue d'événements nationaux et internationaux.

- OBJECTIFS**
- **Travailler de concert avec différents partenaires impliqués dans la diffusion et la circulation au Québec**
 - **Participer à des chantiers de réflexion spécifiques à certains domaines artistiques en matière de diffusion et de circulation des arts et des lettres au Québec en collaboration avec les partenaires concernés par la diffusion sur le territoire québécois**
 - **Participer activement aux travaux de concertation des tables sectorielles mises en place par le ministère de la Culture et des Communications**

Le Conseil maintient des contacts fréquents avec les diffuseurs des arts de la scène, notamment lors de la tenue de la bourse de spectacles RIDEAU.

Le Conseil organise ou participe à de nombreux chantiers de réflexion spécifiques au développement et au rayonnement de certains domaines artistiques, travaillant en étroite collaboration avec les partenaires concernés par la diffusion sur le territoire québécois.

Réalisations

Le Conseil a accordé des subventions spéciales à 10 organismes des arts de la scène afin qu'ils puissent présenter leurs créations à la bourse de spectacles RIDEAU. En outre, il a participé aux travaux du comité d'orientation mis sur pied par RIDEAU dans le cadre de la préparation du Forum sur la diffusion qui se tiendra à l'automne 2007.

En mai 2006, le Forum sur les arts visuels organisé par le Conseil réunissait pour la première fois une centaine de représentants de tous les secteurs liés à la création, la production, la diffusion et au marché des arts visuels. Il a permis de dresser un état de situation des arts visuels au Québec, d'identifier les principaux défis de leur développement, d'énoncer des pistes de travail, d'établir des orientations et de proposer des mesures de soutien et d'intervention mieux adaptées à leurs réalités. Ce forum a bénéficié de la collaboration du ministère de la Culture et des Communications (MCC), de la Société de développement des entreprises culturelles, de l'Association des galeries d'art contemporain, du Musée d'art contemporain de Montréal, du Musée national des beaux-arts du Québec, du Regroupement des artistes en arts visuels, du Regroupement des centres d'artistes autogérés du Québec et de la Société des musées québécois.

En outre, pour enrichir et actualiser les orientations d'autres secteurs disciplinaires, le Conseil a constitué un groupe de réflexion sur l'architecture, l'architecture de paysage, l'urbanisme et le design de l'environnement. Il a mis sur pied une Commission consultative en littérature, mené de nombreuses consultations auprès du milieu des lettres

et participé à la Commission sur le livre et l'édition spécialisée de la Société de développement des entreprises culturelles. Le Conseil a également invité des représentants de diverses sphères d'activités et genres musicaux à alimenter sa réflexion sur la révision des orientations en musique.

Le Conseil a soutenu 15 diffuseurs spécialisés en danse dans neuf régions dans le cadre du projet *Remettre la danse sur les routes du Québec*. Cet outil collectif majeur contribue à augmenter la circulation des spectacles de danse en région et à accroître leur fréquentation, à développer de nouvelles méthodes de promotion et de sensibilisation. Par ailleurs, il a été l'initiateur d'un important chantier de réflexion sur la diffusion de la danse.

Enfin, le Conseil a participé activement aux travaux de concertation des tables sectorielles mises en place par le MCC, notamment celle sur les nouvelles technologies et leurs impacts sur les politiques dans le domaine de la culture au Québec.

OBJECTIFS

- **Réaliser des analyses et participer à des études sur la diffusion des œuvres et des productions, sur les publics et les marchés potentiels**
- **Mettre en œuvre des mesures adaptées de développement et de sensibilisation de publics pour chaque domaine artistique**

Réalisations

Au cours de 2006-2007, le Conseil a poursuivi la compilation des données recueillies notamment dans les formulaires et les rapports d'activités remplis par ses clientèles ; plusieurs de ces données ont fait l'objet de bulletins statistiques démontrant l'évolution des organismes des arts et des lettres et de leurs activités de diffusion. Il a également mis à jour sa banque de données sur la circulation de spectacles au Québec et a collaboré aux travaux de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec sur la fréquentation des spectacles sur le territoire québécois.

Le Conseil a maintenu, parmi ses critères d'évaluation, celui visant le travail de développement de publics. Il a également remis un prix en collaboration avec le ROSEQ (Réseau des organisateurs de spectacles de l'Est du Québec) pour souligner les efforts particuliers d'un diffuseur en la matière. Par ailleurs, le Conseil a contribué à sensibiliser le public à la diversité et à la qualité des événements nationaux et internationaux qu'il soutient en diffusant des communiqués à leur sujet aux médias et en leur accordant des mentions dans son bulletin de liaison *Nouvelles du CALQ* et sur la page d'accueil de son site Web. Enfin, il a mis à jour le *Répertoire de spectacles pour jeune public*, un outil de promotion destiné aux responsables de la planification des activités scolaires et au grand public qui peut être consulté sur son site Web.

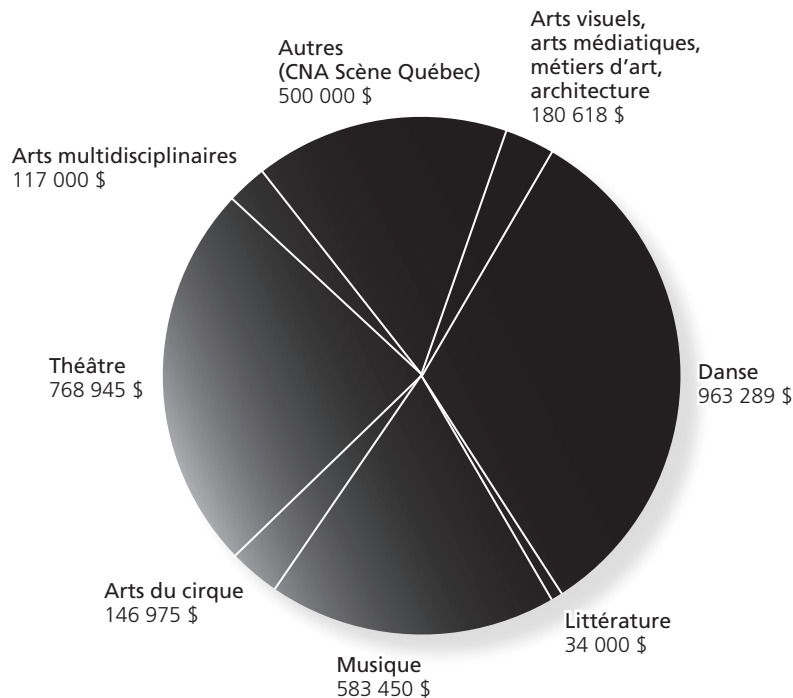
ORIENTATION 4 – FAVORISER LE RAYONNEMENT DES ARTISTES, DES ÉCRIVAINS ET DES ORGANISMES SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE

En 2006-2007, le Conseil a rendu public son Plan d'action internationale et a injecté 4 207 950 \$ pour soutenir des activités sur la scène internationale. Cette somme comprend les 500 000 \$ octroyés dans le cadre d'une entente avec le Centre national des arts d'Ottawa pour la tenue de l'événement *Scène Québec*. Elle inclut également les subventions attribuées dans la foulée de la nouvelle politique internationale du Québec qui permettra au Conseil de bonifier son action internationale de 1,7 M\$ au cours des trois prochaines années. Cet investissement permettra de mieux soutenir la mise en marché et la circulation des œuvres hors Québec, de renforcer les présences collectives et le travail des opérateurs et d'augmenter le nombre de traductions d'œuvres.

OBJECTIF • Accroître le soutien à la circulation et à la promotion des œuvres et des artistes sur la scène internationale

L'aide attribuée par le Conseil en matière de diffusion internationale permet aux organismes d'effectuer des tournées, de présenter des œuvres ou des spectacles littéraires, d'amorcer leur développement à l'extérieur du Québec, de mener des activités ponctuelles de développement de marchés extérieurs ou d'accentuer leur rayonnement à l'étranger notamment en rencontrant des promoteurs étrangers dans le cadre de colloques, de conférences ou d'événements pertinents.

Répartition des sommes consacrées à la diffusion hors Québec aux organismes par le Conseil des arts et des lettres du Québec par discipline artistique en 2006-2007



Réalisations

En 2006-2007, le Conseil a attribué 3 294 277 M\$ en subventions aux organismes des arts de la scène, de la littérature, des arts visuels, des arts médiatiques, des métiers d'art et de l'architecture pour réaliser leurs activités à l'extérieur du Québec tandis que 626 628 \$ ont été versés sous forme de bourses à des artistes et à des écrivains pour effectuer des déplacements à l'extérieur du Québec.

Dans le cadre des mesures découlant de la politique internationale du Québec, le Conseil s'est vu confier la gestion des 196 039 \$ dévolus à la mise en place d'un système d'opérateurs pour renforcer la présence collective des organismes et entreprises artistiques et culturels dans les salons, festivals, événements et marchés internationaux, et pour structurer des actions adaptées à chacun des domaines artistiques concernés. Quelque 200 000 \$ ont servi à bonifier les programmes actuels de diffusion hors Québec et de bourses de déplacement pour les écrivains et les artistes professionnels. Enfin, 35 000 \$ ont été octroyés à huit éditeurs de périodiques culturels pour leurs besoins en traduction.

L'appui du Conseil à la diffusion des œuvres sur la scène internationale n'est pas que financier. Entre autres, il consacre une section de chaque numéro de son bulletin de liaison *Nouvelles du CALQ* à faire connaître et à promouvoir les artistes et les compagnies dont il soutient les projets internationaux. Il a aussi contribué à la tournée de presse de cinq journalistes français venus rencontrer les artistes québécois en arts médiatiques participant à l'événement majeur *Francoffonies! Québec_numériQ*, qui s'est tenu à l'automne 2006, à Paris.

28

- OBJECTIFS**
- **Consolider le réseau des ateliers et studios-résidences en souscrivant à de nouvelles ententes de réciprocité**
 - **Accroître la réciprocité des échanges avec les pays hôtes des productions et des œuvres québécoises**

Constituant l'un des moyens privilégiés par le Conseil pour encourager la présence des créateurs québécois et de leurs œuvres sur la scène internationale, le réseau des studios et des ateliers-résidences a permis de multiplier les échanges avec des pays étrangers et de participer au développement de la carrière de nombreux artistes et écrivains ainsi qu'à leur rayonnement. Par ailleurs, le Conseil dispose d'un programme de subventions pour l'accueil de spectacles étrangers permettant d'accroître la réciprocité des échanges avec les pays hôtes de productions et d'œuvres québécoises.

Réalisations

Au cours de 2006-2007, le Conseil a versé une somme de 469 400 \$ à des diffuseurs québécois afin qu'ils puissent accueillir 17 compagnies de production étrangères en provenance de sept pays et il a octroyé 263 000 \$ à des créateurs pour faire des séjours dans des studios et des ateliers-résidences à l'étranger. À cet effet, il a maintenu le réseau de 17 lieux de création, de production et de ressourcement offerts aux créateurs dans 14 pays dont les

studios du Québec à Paris, New York, Rome et Berlin, et a conclu un partenariat avec des centres d'artistes dans le cadre d'expériences ponctuelles en France et au Pays de Galles. Par ailleurs, le Conseil est membre du conseil d'administration de l'association Pépinières européennes pour jeunes artistes. Cette association offre un réseau de résidences dans plus de 170 lieux de création situés dans 27 pays.

- OBJECTIFS**
- **Participer activement aux travaux du comité conjoint de stratégie internationale mis en place par le Ministère et réunissant les membres du réseau culturel (ministère de la Culture et des Communications, Société de développement des entreprises culturelles)**
 - **Poursuivre le travail d'information et de collaboration auprès des partenaires de la scène internationale : le réseau culturel, le ministère des Relations internationales, le Conseil des Arts du Canada et les vis-à-vis à l'étranger**

Réalisations

En 2006-2007, le Conseil a participé activement à la mise en œuvre du Plan d'affaires internationales du gouvernement du Québec et a poursuivi ses échanges avec le ministère de la Culture et des Communications, le ministère des Relations internationales et la Société de développement des entreprises culturelles.

En plus du soutien financier que le Conseil accorde à la réalisation des activités de diffusion hors Québec, il entretient des liens continus avec le réseau des délégations du Québec à l'étranger et les représentants des institutions gouvernementales qui contribuent par leur travail quotidien et leur expertise au rayonnement culturel du Québec.

En 2006-2007, le Conseil a continué à assumer le secrétariat général de la Commission internationale du théâtre francophone (CITF) qui réunit les gouvernements du Québec, du Canada, de la France, de la Belgique, de la Roumanie et de pays africains par l'entremise de l'Organisation internationale de la Francophonie. Le mandat de la CITF consiste à soutenir, au cœur de l'espace francophone, la réalisation de projets multilatéraux de création et de circulation d'œuvres théâtrales. Au cours de l'année, le Conseil a également redessiné le site Web de la CITF qu'il héberge et met à jour pour répondre aux besoins accrus de diffusion d'information entourant ses activités, notamment au sujet de la préparation de la *Pépinière à projets : 19 créateurs à Avignon*.

ORIENTATION 5 – ÉTABLIR DE NOUVELLES AVENUES DE SOUTIEN FINANCIER ET DE PARTENARIAT COMPLÉMENTAIRES AUX MOYENS ACTUELS ET SUSCEPTIBLES D'ASSURER LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES ARTS ET DES LETTRES

OBJECTIF • Encourager les organismes dans leur recherche de financement complémentaire

Réalisations

Afin d'accroître le financement des arts et des lettres, le Conseil s'engage depuis plusieurs années dans des partenariats complémentaires à ses moyens financiers actuels, adaptés aux réalités de ses clientèles. Il appuie notamment les organismes qui font l'objet d'une entente avec leur municipalité ou une instance régionale. Ces ententes ont un effet de levier sur les engagements municipaux à l'égard des organismes et contribuent à améliorer l'accès des citoyens aux arts et aux lettres. Le Conseil gère aussi le programme Placements Culture qui invite les particuliers, les sociétés et les fondations du Québec à donner plus généreusement aux organismes à but non lucratif des domaines de la culture et des communications.

Placements Culture

Placements Culture est un programme du ministère de la Culture et des Communications (MCC) administré par le Conseil de concert avec les fondations communautaires participantes. Il repose sur l'octroi de subventions de contrepartie qui s'ajoutent aux dons et contributions recueillis par les organismes dans le but de constituer des fonds de dotation et des fonds de réserve. Ce programme, qui vise les clientèles du MCC, du Conseil et de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC), veut favoriser la croissance des investissements privés dans les domaines de la culture et des communications afin d'assurer une marge de sécurité financière aux organismes pour faire face à l'imprévu en les aidant à se financer par voie de donation, en plus de leur permettre de stabiliser leurs revenus à long terme. Le montant de l'aide financière accordée varie en fonction des résultats de la campagne de financement menée par l'organisme et de ses revenus annuels. La subvention peut atteindre jusqu'à trois fois le résultat net de la campagne de souscription, mais ne peut excéder 250 000 \$.

En 2006-2007, des subventions de contrepartie totalisant 6,8 M\$ ont été réservées à 56 organismes, dont 30 relèvent de la clientèle du Conseil. Ces organismes ont reçu près de 3 M\$, soit 43,5 % des fonds de ce programme tandis que 3,8 M\$ ont été réservés à des organismes du MCC ou de la SODEC. En matière de répartition sectorielle, 60,1 % des sommes ont été réservées à des organismes en arts de la scène, 15,5 % au secteur des arts visuels et des arts médiatiques, et 24,4 % à des institutions patrimoniales et muséales.

Parmi les organismes qui ont bénéficié du programme Placements Culture, quelque 62,5 % d'entre eux étaient situés dans la région de Montréal, 17,9 % dans la région de la Capitale-Nationale, et 19,6 % dans six autres régions du Québec. La moyenne de l'aide attribuée était de 145 705 \$ pour les organismes des régions, de 134 629 \$ pour les organismes de Montréal et de 48 750 \$ pour ceux de la Capitale-Nationale.

Répartition du soutien financier réservé dans le cadre du programme Placements Culture selon le secteur, la discipline artistique ou le domaine en 2006-2007

Secteur, discipline artistique ou domaine	Placements Culture					
	Organismes du Conseil		Autres organismes*		Total	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
		\$		\$		\$
Arts du cirque	0	0	1	250 000	1	250 000
Arts multidisciplinaires	0	0	0	0	0	0
Danse	6	870 000	1	50 000	7	920 000
Musique	9	1 074 000	4	842 750	13	1 916 750
Théâtre	10	751 500	1	250 000	11	1 001 500
Total Arts de la scène	25	2 695 500	7	1 392 750	32	4 088 250
Architecture	0	0	1	250 000	1	250 000
Arts médiatiques	0	0	1	250 000	1	250 000
Arts visuels	4	236 000	1	250 000	5	486 000
Métiers d'art	1	30 000	3	39 000	4	69 000
Total Arts visuels et arts médiatiques	5	266 000	6	789 000	11	1 055 000
Patrimoine et musées	0	0	13	1 659 000	13	1 659 000
Total	30	2 961 500	26	3 840 750	56	6 802 250

* Organismes du MCC et de la SODEC

31

Répartition du soutien financier réservé dans le cadre du programme Placements Culture selon la région administrative en 2006-2007

Région administrative	Placements Culture					
	Organismes du Conseil		Autres organismes*		Total	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
		\$		\$		\$
Bas-Saint-Laurent	1	75 000	1	250 000	2	325 000
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1	117 750	1	225 000	2	342 750
Capitale-Nationale	5	169 500	5	318 000	10	487 500
Mauricie	0	0	0	0	0	0
Estrie	1	50 000	1	250 000	2	300 000
Montréal	22	2 549 250	13	2 162 750	35	4 712 000
Outaouais	0	0	0	0	0	0
Abitibi-Témiscamingue	0	0	0	0	0	0
Côte-Nord	0	0	0	0	0	0
Nord-du-Québec	0	0	0	0	0	0
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0	0	1	250 000	1	250 000
Chaudière-Appalaches	0	0	2	325 000	2	325 000
Laval	0	0	0	0	0	0
Lanaudière	0	0	0	0	0	0
Laurentides	0	0	0	0	0	0
Montérégie	0	0	2	60 000	2	60 000
Centre-du-Québec	0	0	0	0	0	0
Total	30	2 961 500	26	3 840 750	56	6 802 250

* Organismes du MCC et de la SODEC

Répartition du soutien financier réservé dans le cadre du programme Placements Culture selon la taille de l'organisme en 2006-2007

Taille de l'organisme	Placements Culture					
	Organismes du Conseil		Autres organismes*		Total	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
		\$		\$		\$
Moins de 250 000 \$	6	423 250	6	746 750	12	1 170 000
250 000 \$ à 499 999 \$	6	450 000	8	884 000	14	1 334 000
500 000 \$ à 999 999 \$	8	759 250	3	405 000	11	1 164 250
1 000 000 \$ et plus	10	1 329 000	9	1 805 000	19	3 134 000
Total	30	2 961 500	26	3 840 750	56	6 802 250

* Organismes du MCC et de la SODEC

OBJECTIF • Poursuivre la conclusion d'ententes avec différents partenaires de la scène régionale sur la base d'une action concertée et adaptée aux besoins des milieux artistiques concernés

Le Conseil signe des accords de coopération avec les conseils régionaux de la culture et d'autres organismes apparentés afin de fournir au milieu culturel et à la collectivité des renseignements généraux relativement à ses mandats, processus et programmes et de recevoir de l'information relative aux spécificités de leur région. Les accords de coopération comportent des mandats spécifiques en ce qui concerne notamment l'octroi des prix du Conseil et la tenue d'activités de concertation. Le Conseil conclut également des ententes spécifiques avec les conférences régionales d'élus ; d'une durée de trois ans, ces ententes sont dotées d'une enveloppe budgétaire annuelle assortie d'un programme de bourses destinées notamment aux artistes et aux écrivains professionnels du territoire.

Pour apporter un soutien financier additionnel à la création artistique et faire valoir la contribution des artistes et des écrivains sur l'ensemble du territoire, le Conseil s'associe avec des instances régionales et municipales ainsi qu'avec d'autres organismes représentant des milieux disciplinaires dans le cadre de remises de prix et de reconnaissances publiques.

Réalisations

Au cours de 2006-2007, le Conseil a renouvelé 16 accords de coopération signés avec des conseils régionaux de la culture et d'autres organismes apparentés (Institut culturel et éducatif montagnais, Arrimage, Avataq) auxquels un total de 210 000 \$ ont été accordés.

Au cours de l'année, le Conseil a continué d'appuyer le développement culturel régional en maintenant des ententes spécifiques de développement artistique avec les régions du Bas-Saint-Laurent, du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de la Mauricie, de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Côte-Nord et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Le Conseil a prolongé son entente avec le Centre-du Québec et s'est également engagé dans de nouvelles ententes avec les régions de

l'Estrie ainsi qu'avec la Capitale-Nationale en faveur des organismes émergents et des artistes et des écrivains professionnels de la relève de ce territoire. Quelque 130 bourses totalisant plus de 0,4 M\$ – soit 11,1 % du nombre global de bourses – ont été octroyées dans le cadre d'ententes régionales de développement artistique ; à cette contribution du Conseil s'ajoutaient 444 740 \$ des partenaires, soit des conférences régionales des élus, des conseils régionaux de la culture et d'un forum jeunesse.

En 2006-2007, le Conseil a octroyé 174 450 \$ en subventions dans le cadre d'ententes de développement culturel conclues avec des organismes artistiques en partenariat avec les villes d'Alma, de Bic, de Drummondville, de Lévis, de Saint-Fabien, de Sherbrooke, de Trois-Rivières, de Val David, de Rimouski et de Victoriaville.

De plus, en vertu d'ententes avec diverses instances, le Conseil a remis 14 prix à la création artistique en région d'une valeur totale de 65 000 \$, deux prix en lien avec une municipalité totalisant 3 500 \$ et six prix nationaux représentant globalement 37 000 \$ en partenariat avec des regroupements ou d'autres organismes représentant des secteurs artistiques particuliers, dont le Prix de musique contemporaine Québec/Flandre.

Enfin, le Conseil a conclu une entente avec la Société du 400^e anniversaire de Québec pour la tenue d'un concours visant la réalisation d'une œuvre d'art monumentale en trois dimensions qui sera présentée dans le cadre des activités entourant cet anniversaire en 2008.

- OBJECTIFS**
- **Développer en partenariat de nouvelles approches de soutien adaptées aux besoins des milieux artistiques et aux dynamiques culturelles de chaque région et territoire**
 - **Instaurer de nouveaux partenariats avec des organismes et des regroupements d'artistes et d'écrivains autochtones et des communautés culturelles**

Au cours de l'année, le Conseil a poursuivi ses tournées d'information et ses rencontres auprès des instances régionales et a actualisé la nature et le niveau des besoins inhérents au soutien à la création, la production et la diffusion dans toutes les régions du Québec. Il a invité les conseils régionaux de la culture, les associations professionnelles, les regroupements et les organismes associatifs du domaine des arts et des lettres à une rencontre annuelle de consultation pour discuter d'enjeux communs et présenter un bilan de ses interventions ainsi que ses perspectives de développement. Il a par ailleurs suivi les travaux du comité ministériel visant à stimuler les dons des particuliers et des entreprises au domaine de la culture et l'a conseillé sur la faisabilité de certains allègements fiscaux, comme l'exemption d'impôt sur les bourses aux artistes ou l'exemption de taxes sur l'acquisition d'œuvres d'art.

Le Conseil a aussi participé à des activités de concertation avec ses partenaires du développement régional que sont les directions régionales du ministère de la Culture et des Communications (MCC), la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC), Emploi-Québec, le ministère des Affaires municipales et des Régions, les conférences régionales d'élus, les villes et les municipalités. Par ailleurs, avec le MCC, le Conseil des arts de Montréal (CAM), la Ville de Montréal et le Conseil des Arts du Canada (CAC), le Conseil a pris part aux travaux de la Table de concertation intersectorielle Montréal dont le mandat est d'échanger de l'information sur les principaux enjeux relatifs aux arts et aux lettres dans la métropole et sur les projets émergents.

Le Conseil a maintenu son accord de coopération avec l'Institut culturel éducatif montagnais et Avataq. Une partie de l'étude qu'il a financée avec la SODEC et Avataq a permis d'entamer des discussions au sujet d'un projet de partenariat visant à favoriser les échanges d'artistes entre les communautés.

De plus, le Conseil a travaillé à l'élaboration d'un plan d'action à l'égard des communautés culturelles et mis sur pied un comité de travail interne chapeauté par des membres de son conseil d'administration afin de s'assurer que ses programmes soient accessibles et adaptés aux artistes et aux écrivains issus de la diversité, et que ces derniers soient représentés au sein des jurys et des comités. Parallèlement, le Conseil a engagé des discussions avec la Conférence régionale des élus de Montréal, le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, le CAC, la Fondation du Grand Montréal, le MCC, le CAM, le Forum jeunesse de l'Île de Montréal et la Fondation du maire de Montréal pour la jeunesse dans le but de développer des mesures adaptées s'adressant aux jeunes créateurs issus de l'immigration ou des minorités visibles et de favoriser leurs démarches d'intégration et de participation au milieu des arts québécois.

ORIENTATION 6 – ADAPTER LE FONCTIONNEMENT ET LES SERVICES DU CONSEIL AUX BESOINS DES MILIEUX CULTURELS DU QUÉBEC.

- OBJECTIFS**
- **Actualiser la Déclaration de services aux citoyens**
 - **Mettre en œuvre le plan de communication du Conseil**

Conformément à l'engagement pris dans sa Déclaration de services aux citoyens et par souci de transparence, le Conseil rend accessibles à l'ensemble de la population les renseignements sur ses programmes, ses activités et ses interventions en les diffusant sur son site Web et en les distribuant à ses bureaux ainsi que dans les conseils régionaux de la culture. La clarté et l'accessibilité des outils d'information sont les principes directeurs de ses actions de communication.

Réalisations

Parmi les actions découlant de son plan de communication, le Conseil a poursuivi la publication et la diffusion des brochures de programmes et des formulaires, de son rapport annuel de gestion, de la liste des bourses et subventions qu'il octroie, d'un bulletin statistique, d'un guide d'information sur l'évaluation par les pairs, de ses politiques et codes d'éthique ainsi que divers documents faisant état de la situation des arts et des lettres au Québec. Il a émis 48 communiqués et a diffusé six numéros de son bulletin de liaison électronique, *Nouvelles du CALQ*, qui peut être lu sur son site Web ou reçu gratuitement par courriel sur demande. Plus de 4 000 personnes sont abonnées à ce bulletin qui contribue notamment à promouvoir auprès du public les activités et les projets soutenus par le Conseil ainsi que ses prises de position et ses interventions régionales et internationales.

Par ailleurs, le site Web du Conseil a été consulté par plus d'un quart de millions de visiteurs et son contenu s'est enrichi de pages consacrées notamment aux fonds régionaux, à Placements Culture, au Forum sur les arts visuels et à la consultation portant sur la révision du programme de bourses. La fréquentation du site a connu un accroissement de 41 % en cinq ans. Le Conseil a traité près de 1 500 demandes et commentaires acheminés par Internet au service de renseignements électronique *Info CALQ*.

En conformité avec sa Déclaration de services aux citoyens et la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, le Conseil a soumis à l'Office des personnes handicapées du Québec un plan d'action visant à leur rendre accessibles ses lieux, ses services et sa documentation.

- OBJECTIFS**
- **Réviser les objectifs, les critères et les processus d'évaluation des programmes de bourses et de subventions**
 - **Simplifier et alléger les processus de gestion et la reddition de compte des organismes**
 - **Travailler de concert avec la Société de développement des entreprises culturelles à la redéfinition des champs d'intervention respectifs**
 - **Poursuivre l'arrimage des programmes du Conseil à la reconfiguration des programmes génériques du ministère de la Culture et des Communications**

Réalisations

Le comité des programmes, un comité interne ayant pour mandat de coordonner et de planifier les cycles de gestion et de révision des programmes afin d'en assurer l'harmonisation, la cohérence et le développement, a continué ses travaux concernant la mise à jour des programmes, des formulaires et des rapports d'utilisation de bourses et d'activités ainsi que l'actualisation des objectifs, des critères et du processus d'évaluation qui seront applicables lors de la prochaine évaluation globale des organismes. Par ailleurs, une vaste consultation s'est tenue dans toutes les régions du Québec sur la révision du programme de bourses aux artistes et aux écrivains.

Les travaux se sont poursuivis pour la mise en place de services électroniques grâce auxquels les clientèles pourraient déposer en ligne leurs demandes d'aide financière et transmettre les documents nécessaires à leur reddition de comptes.

Le Conseil a participé au comité de travail sur les services partagés entre les sociétés d'État du secteur de la culture et des communications ainsi qu'aux travaux des comités mis en place par le ministère de la Culture et des Communications et à des rencontres statutaires avec l'ensemble de ses directions régionales. Il a établi un mécanisme de concertation permanent avec la Société de développement des entreprises culturelles afin de renforcer l'impact de leurs actions respectives en s'assurant que leurs interventions soient complémentaires et bien adaptées aux besoins des milieux concernés.

- OBJECTIFS**
- **S'assurer de l'impartialité et de l'indépendance des comités, jurys, membres du personnel et administrateurs du Conseil**
 - **Assurer le traitement diligent et équitable des plaintes et requêtes**

L'exercice d'évaluation des demandes d'aide financière par les pairs qui mène à la sélection et à l'attribution des fonds publics est au cœur même du fonctionnement du Conseil et lui donne son sens et sa valeur. Ce processus exige de la part de tous les participants le devoir de s'acquitter de leur fonction avec neutralité, objectivité, honnêteté, justesse et respect afin que chaque demande puisse recevoir un traitement équitable en conformité avec la mission du Conseil.

Réalisations

Le Conseil a appliqué rigoureusement sa Politique concernant les jurys, les comités consultatifs et les apprécieateurs et a maintenu les processus de recours prévus à ses programmes et à ses politiques. Il a mis à jour sa banque de personnes-ressources et a instauré des mécanismes de vérification pour accroître la présence des artistes des régions au sein des jurys et des comités d'évaluation. Il a également poursuivi les activités de sensibilisation du personnel sur les questions d'éthique, d'impartialité et d'indépendance des comités et jurys. Enfin, il a réaffirmé les valeurs décrites dans le code d'éthique et de déontologie au début de chaque session d'un jury ou d'un comité consultatif en projetant un document audiovisuel afin de s'assurer qu'un même message soit diffusé à toutes les personnes associées au processus d'évaluation.

Éthique

Au cours de l'exercice 2006-2007, le Conseil a veillé à l'application rigoureuse du Code d'éthique et de déontologie régissant les administrateurs du Conseil, du Code d'éthique et de déontologie régissant les employés du Conseil et du Code d'éthique et de déontologie régissant les membres de jurys, de comités consultatifs et les apprécieateurs engagés par le Conseil des arts et des lettres du Québec. Aucune situation particulière n'a nécessité la convocation du comité d'éthique, mais le conseiller en éthique a été appelé au cours de l'année à répondre verbalement ou par écrit à de nombreuses questions concernant l'application ou l'interprétation de certains articles. Plusieurs situations méritant une réflexion ou nécessitant des recherches ont également été portées à son attention. Le président du comité d'éthique a été consulté à quelques reprises au cours de l'année sur des questions précises concernant l'application des codes. Une seule modification mineure a été apportée au Code d'éthique et de déontologie régissant les administrateurs en cours d'année afin d'arrimer le code à la Politique de diffusion de l'information quant au rôle des administrateurs agissant à titre de porte-parole.

Tous les administrateurs et les employés ont dûment rempli et signé leur déclaration annuelle d'intérêts en vertu de leurs codes d'éthique respectifs. Aucun manquement aux codes n'a été constaté au cours de l'exercice 2006-2007. Le ministère du Conseil exécutif a fait parvenir au Conseil une lettre indiquant sa satisfaction de constater que ses employés étaient régis par des règles et des valeurs analogues à celles applicables dans la fonction publique.

Traitement des plaintes

Au cours de l'année 2006-2007, le Conseil a reçu et traité 16 plaintes, soit 22 de moins qu'en 2004-2005, année d'implantation de sa Politique de gestion des plaintes. Cette politique propose un mécanisme formel de gestion centralisée des plaintes, tout en conservant un processus de révision des décisions réservé strictement aux organismes soutenus au fonctionnement. La teneur de certaines plaintes a amené le Conseil à apporter des correctifs afin de clarifier ses processus et d'harmoniser ses documents concernant le pouvoir de décision. Ainsi, la Politique concernant les jurys, les comités consultatifs et les apprécieateurs, le Guide d'information sur l'évaluation par les pairs et le Code d'éthique et de déontologie régissant les membres de jurys, de comités et les apprécieateurs ont été révisés. Le conseil d'administration a adopté une résolution établissant clairement que le pouvoir décisionnel en matière de bourses aux artistes lui appartenait.

Quatre des 16 plaintes reçues ont été déposées dans le cadre du programme de bourses aux artistes professionnels et 12 émanaient d'organismes artistiques. Le refus d'une subvention ou les conditions de son versement, l'inadmissibilité aux programmes, l'octroi d'une bourse à un projet jugé contestable et le processus de sélection des personnes-ressources ont fait l'objet des principales plaintes.

Révision des décisions du Conseil

En 2006-2007, aucune demande de révision de décision n'a été reçue. Les programmes du Conseil destinés aux organismes stipulent que les décisions du conseil d'administration concernant les subventions sont finales mais qu'un organisme soutenu au fonctionnement peut faire une demande de révision en apportant la preuve qu'une injustice a été commise dans l'étude de son dossier au regard des critères et conditions établis.

- OBJECTIFS**
- **Maintenir des processus de planification, de contrôle et de vérification adaptés aux exigences d'une saine gestion des ressources financières et humaines**
 - **Consolider l'expertise et les compétences du personnel**

Réalisations

Au cours de 2006-2007, le Conseil a tenu des activités de perfectionnement à l'intention du personnel et souligné sa reconnaissance du travail de certains de ses membres. Il a également offert à ses chargés de programme une formation concernant l'impact des nouvelles technologies dans le domaine des arts et des lettres.

Le Conseil avait complété le programme d'équité salariale ayant trait à ses employés professionnels syndiqués en 2005-2006. Au cours de 2006-2007, il a finalisé le programme d'équité salariale visant ses employés de soutien syndiqués et ses employés non syndiqués. Au terme de cet exercice, des ajustements salariaux ont été versés aux titulaires de certains corps d'emploi. Le Conseil a donc répondu à toutes les exigences de la Loi sur l'équité salariale.

Politique linguistique

Le Conseil a poursuivi l'application de sa politique linguistique conformément aux recommandations de l'Office québécois de la langue française (OQLF) et a remanié la composition du comité chargé de son application. Des représentants du Conseil ont participé aux séances d'information organisées par l'OQLF sur la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration et la Politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information et des communications. De plus, une chronique linguistique figure dans chaque numéro du bulletin interne du Conseil.

Accès à l'information

Le Conseil a adopté un plan de mise en œuvre de la réforme de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels dont les nouvelles dispositions sont entrées en vigueur progressivement au cours de 2006-2007. En septembre 2006, il a produit un rapport sur les modifications qui le touchent plus particulièrement et a institué un comité interne sur la sécurité, l'accès aux documents et la protection des renseignements personnels qui s'est réuni à trois reprises.

Au cours de l'exercice, le Conseil a rendu publique sa Politique de diffusion de l'information afin de rendre compte à ses clientèles et au public en général de ses obligations et usages quant aux renseignements qu'il recueille et diffuse dans le cadre de ses activités. Cette politique reflète la volonté de transparence du Conseil et son obligation de protection des intérêts des artistes et des organismes artistiques dans le respect des lois auxquelles il est assujéti, de ses engagements et des droits des tiers.

Politique contre le harcèlement psychologique au travail

Conformément à l'obligation faite à tout employeur par la Loi sur les normes du travail de prendre les moyens raisonnables pour prévenir le harcèlement psychologique et de faire cesser toute conduite de harcèlement portée à sa connaissance, le Conseil a adopté une politique contre le harcèlement psychologique au travail qui énonce les principes directeurs sous-tendant la mise en œuvre, la portée et le champ d'application des règles en matière de harcèlement psychologique, précise les responsabilités des personnes chargées de veiller à son application et établit la procédure interne de traitement des plaintes à ce sujet.

- OBJECTIFS**
- **Conseiller la ministre de la Culture et des Communications et exercer une activité de veille portant sur l'évolution des arts et des lettres**
 - **Renforcer la concertation avec les associations professionnelles, les regroupements nationaux, les conseils régionaux de la culture et autres conseils des arts**
 - **Participer aux travaux de l'Observatoire de la culture et des communications**

Réalisations

Au cours de 2006-2007, le Conseil a répondu à 257 demandes d'avis provenant du Cabinet de la ministre de la Culture et des Communications et a continué à exercer une activité de veille sur l'évolution des arts et des lettres et les besoins de ses clientèles. À cet effet, trois commissions consultatives portant sur les arts visuels et les arts médiatiques, la littérature, les arts de la scène et la diffusion ont été mises sur pied. Présidées par des membres du conseil d'administration et réunissant plus d'une trentaine de créateurs et d'autres représentants des arts et des lettres, ces commissions ont le mandat de réfléchir sur les programmes de soutien du Conseil et de formuler des recommandations. Un comité jeunesse a également été formé afin de se pencher sur les réalités et les besoins de la relève artistique.

Comme par les années précédentes, les représentants des milieux artistique et littéraire, notamment les associations professionnelles, les regroupements nationaux et les conseils régionaux de la culture, ont été invités à une rencontre de consultation qui portait cette fois sur le Plan d'action internationale du Conseil. En outre, le Conseil a maintenu tout au long de l'année des liens étroits avec l'ensemble des associations et regroupements, plus particulièrement dans le domaine de la danse qui a fait l'objet de nombreux chantiers de réflexion.

Le Conseil a accordé une aide financière spéciale à certains organismes pour préparer la tenue d'états généraux dans leur secteur, et s'est engagé à produire des documents d'appui à leur réflexion, à partir des données dont il dispose. Il a également partagé ses connaissances sur les milieux des arts et des lettres par la publication de trois numéros de son bulletin statistique *Constats du CALQ* portant sur les centres d'artistes en arts visuels, le soutien financier aux artistes et écrivains professionnels et un portrait du secteur de la danse professionnelle au Québec. Il a également publié un compte-rendu faisant le bilan du Forum sur les arts visuels au Québec.

En juin 2006, le Conseil a participé au congrès de l'International Federation of Arts Councils and Culture Agencies (IFACCA), une organisation mondiale regroupant des conseils des arts et des agences gouvernementales de plus de 50 pays. Faisant face à des défis semblables, les participants ont discuté notamment du financement des programmes, de l'évaluation par les pairs et des impacts de la mondialisation sur le développement des arts et des lettres, en plus d'explorer des possibilités d'ententes et d'échanges.

À titre de partenaire financier, le Conseil siège au comité de Direction de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec et participe activement à ses différents comités de projets, dont la Banque commune des partenaires.

La présente section fait état des résultats obtenus en 2006-2007 par le Conseil des arts et des lettres du Québec au regard des indicateurs identifiés dans son Plan stratégique 2005-2008. Ces résultats sont présentés en fonction des six orientations retenues dans le plan du Conseil.

ORIENTATION 1 - SOUTENIR LES ARTISTES ET LES ÉCRIVAINS EN FONCTION DES BESOINS INHÉRENTS À CHAQUE ÉTAPE DE LEUR CARRIÈRE

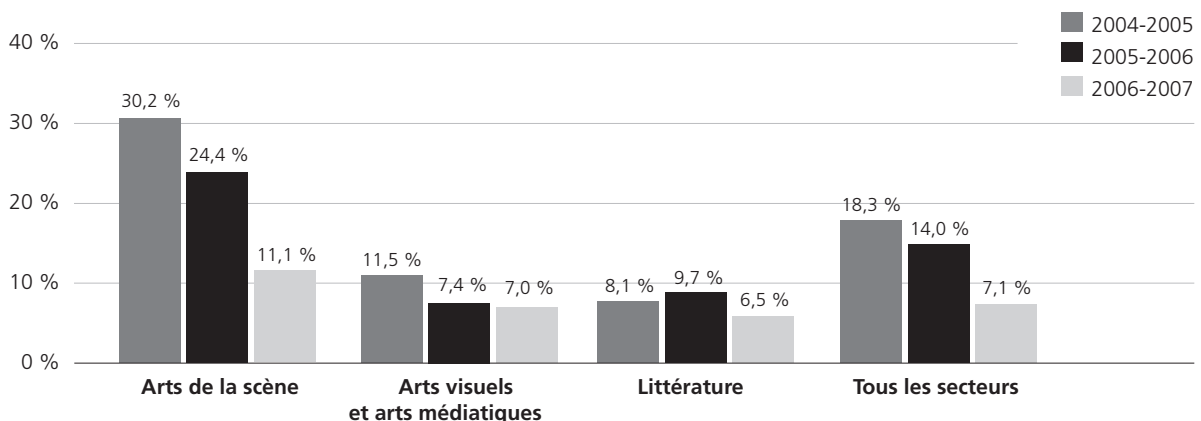
Indicateurs

Écart entre le montant de la bourse moyenne demandée en recherche et création et la bourse moyenne octroyée

En 2006-2007, le Conseil a octroyé une bourse moyenne en recherche et création inférieure de 7,1 % au montant de la bourse moyenne demandée par les artistes et les écrivains pour la réalisation de leurs projets.

Cet écart a été réduit pour l'ensemble des domaines artistiques en 2006-2007 comparativement à ceux observés en 2005-2006 et en 2004-2005, où ils s'établissaient respectivement à 14,0 % et à 18,3 %. Pour le domaine des arts de la scène, cet écart a diminué de façon importante depuis 2004-2005, passant de 30,2 % à 11,1 % en 2006-2007.

Écart (en %) entre le montant de la bourse moyenne demandée et la bourse moyenne octroyée en recherche et création selon les domaines artistiques



Nombre d'artistes et d'écrivains occupant les studios et ateliers-résidences au Québec et hors Québec

Le Conseil met à la disposition des artistes et des écrivains des studios et des ateliers au Québec et à l'étranger qui leur permettent de profiter du dynamisme et des ressources de milieux artistiques importants. Le Conseil vise également à favoriser l'enrichissement des points de vue artistiques et la réciprocité dans les échanges culturels internationaux.

En 2006-2007, le Conseil a permis à 29 artistes et écrivains d'occuper les studios et les ateliers au Québec et à l'étranger. Un soutien financier de 283 000 \$ leur a été accordé, soit une bourse moyenne de 9 759 \$. Le nombre d'artistes et d'écrivains qui ont occupé les studios et les ateliers-résidences, tant au Québec qu'à l'extérieur, est identique à celui de 2005-2006.

Studios et ateliers-résidences au Québec et hors Québec

Résultats	2004-2005	2005-2006	2006-2007
Nombre d'artistes et écrivains	27	29	29
Montant octroyé	278 000 \$	276 500 \$	283 000 \$

Nombre d'artistes et d'écrivains recevant une bourse pour des activités de perfectionnement

Le Conseil offre aux artistes et aux écrivains professionnels des bourses de perfectionnement qui leur permettent, notamment par des stages ou la participation à des ateliers, séminaires et colloques, d'enrichir leurs connaissances, de stimuler leur démarche artistique et d'acquérir une plus grande maîtrise de leur art.

Au cours de l'exercice 2006-2007, 44 artistes et écrivains ont bénéficié d'un appui financier pour réaliser leurs projets de perfectionnement. Ils ont bénéficié d'une bourse moyenne atteignant 5 005 \$. Le nombre de bourses et les sommes octroyées sont supérieurs à ceux de 2005-2006 mais demeurent inférieurs à 2004-2005. La bourse moyenne attribuée pour ces activités en 2006-2007 est légèrement inférieure à celle de 2005-2006.

Bourses de perfectionnement du Conseil

Résultats	2004-2005	2005-2006	2006-2007
Nombre de bourses	59	40	44
Montant	282 737 \$	200 844 \$	220 237 \$
Bourse moyenne	4 792 \$	5 021 \$	5 005 \$

Nombre de prix et reconnaissances accordés par le Conseil

Le Conseil favorise la reconnaissance publique des artistes et des écrivains par l'octroi de prix et de bourses de carrière. Ces prix visent à donner un soutien accru à la création artistique, à favoriser la reconnaissance des artistes et à en faire la promotion.

Le Conseil a octroyé 23 prix d'excellence et quatre bourses de carrière totalisant 225 500 \$ en 2006-2007. Le nombre de prix décernés par le Conseil a augmenté au cours de cet exercice, passant de 17 à 23 depuis 2004-2005, de même que le montant total des bourses qui y sont rattachés.

Prix et reconnaissances du Conseil

Résultats	2004-2005	2005-2006	2006-2007
Nombre de prix	17	18	23
Nombre de bourses de carrière	4	4	4
Montant	203 500 \$	210 500 \$	225 500 \$

Montants consacrés par les organismes artistiques à la rétribution des artistes, des écrivains et des travailleurs culturels

En 2005-2006, les 323 organismes soutenus sur une base régulière par le Conseil ont versé en salaires, cachets, droits et honoraires professionnels un montant de 111,5 M\$, pour rétribuer les artistes, le personnel et les différents collaborateurs requis pour la réalisation de l'ensemble de leurs activités. La rémunération moyenne par organisme atteint 345 226 \$, enregistrant une diminution annuelle moyenne de 0,9 % depuis 2003-2004. Soulignons qu'au cours de cette période, le nombre d'activités de diffusion des organismes artistiques, et particulièrement les organismes en arts de la scène, a connu une diminution.

Rétribution des artistes, des écrivains et des travailleurs culturels par les organismes artistiques

Résultats	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Nombre d'organismes	329	326	323
Salaires, cachets, droits et honoraires	115 578 934 \$	114 189 679 \$	111 508 227 \$
Rémunération moyenne par organisme	351 304 \$	350 275 \$	345 226 \$

Il importe de souligner que les données compilées par le Conseil aux fins de cet indicateur proviennent des rapports financiers transmis par les organismes au terme de chaque année financière. Les données finales de l'année 2006-2007 ne seront disponibles qu'au cours du prochain exercice.

ORIENTATION 2 - RENFORCER LE RÉSEAU DES ORGANISMES DE PRODUCTION ET DE DIFFUSION DONT LA CONTRIBUTION EST SIGNIFICATIVE DANS LEUR DOMAINE ET SUR LEUR TERRITOIRE

Indicateurs

Montant de l'aide moyenne accordée aux organismes soutenus au fonctionnement

En 2006-2007, le Conseil a octroyé une somme de 51,9 M\$ à 341 organismes soutenus au fonctionnement, soit une aide moyenne s'élevant à 152 328 \$ par organisme. Les sommes attribuées ont augmenté de 1,1 % comparativement à 2004-2005 (+ 0,6 M\$), le nombre d'organismes a, quant à lui, augmenté de 2,1 % au cours de cette période (+ 7 organismes). Toutefois, le montant de l'aide moyenne est inférieur à celui de 2004-2005 (- 1 500 \$), soit une diminution de près de 1 %.

Aide financière aux organismes artistiques soutenus au fonctionnement

Résultats	2004-2005	2005-2006	2006-2007
Nombre d'organismes	334	348	341
Aide financière totale	51 378 441 \$	50 693 637 \$	51 943 896 \$
Aide moyenne accordée	153 828 \$	145 671 \$	152 328 \$

Nombre d'organismes soutenus au fonctionnement sur la base d'un financement pluriannuel

Le Conseil offre aux organismes artistiques un financement pluriannuel qui garantit leur subvention de base pour une période de quatre ans. Ces organismes ne font pas l'objet d'une évaluation annuelle par un comité consultatif mais sont tenus de respecter en tout temps les conditions d'admissibilité au financement pluriannuel.

En 2006-2007, 248 organismes ont bénéficié d'un financement pluriannuel et obtenu un soutien financier totalisant 38,3 M\$. Près de 73 % des organismes soutenus au fonctionnement par le Conseil bénéficient d'un financement pluriannuel et reçoivent l'équivalent de 74 % des sommes versées.

Comparativement à 2004-2005, un nombre plus important d'organismes ont obtenu un soutien pluriannuel, leur procurant un financement stable, facilitant la réalisation de leur mandat et de leur programmation annuelle tout en leur permettant d'offrir de meilleures conditions de travail à l'ensemble de leur personnel. L'aide moyenne accordée à ces organismes est également plus importante et s'élevait à 154 641 \$ comparativement à 153 891 \$ pour l'année 2004-2005.

Aide financière aux organismes artistiques soutenus au fonctionnement sur la base d'un financement pluriannuel

Résultats	2004-2005	2005-2006	2006-2007
Nombre d'organismes	228	241	248
Aide financière totale	35 087 129 \$	40 549 340 \$	38 350 900 \$
Aide moyenne accordée	153 891 \$	168 255 \$	154 641 \$

Pourcentage d'artistes et de travailleurs culturels de moins de 35 ans employés par les organismes artistiques soutenus au fonctionnement par le Conseil

En 2005-2006, les organismes artistiques soutenus par le Conseil sur une base régulière ont embauché et rémunéré plus de 17 000 personnes. Ces organismes considéraient que le tiers de leur personnel était âgé de moins de 35 ans. Cette proportion est supérieure à celle observée pour l'année 2003-2004, où elle s'élevait à 31 %.

Importance des artistes et des travailleurs culturels de moins de 35 ans dans les organismes artistiques soutenus par le Conseil des arts et des lettres du Québec

Résultats	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Artistes et travailleurs culturels	31,1 %	32,3 %	34,0 %

Il importe de souligner que les données compilées par le Conseil aux fins de cet indicateur proviennent des rapports financiers transmis par les organismes au terme de chaque année financière. Les données finales de l'année 2006-2007 ne seront disponibles qu'au cours du prochain exercice.

ORIENTATION 3 - INTENSIFIER LA DIFFUSION ET LA CIRCULATION DES ŒUVRES ET DES PRODUCTIONS ARTISTIQUES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE QUÉBÉCOIS

Indicateurs

Nombre d'activités diffusées au Québec par domaine artistique et littéraire

Les organismes des arts de la scène, des arts visuels, des arts médiatiques et de la littérature, soutenus par le Conseil, sont présents sur tout le territoire du Québec. Ils offrent de nombreuses activités artistiques et culturelles qui prennent généralement la forme de spectacles, d'expositions, de publications et de programmations.

Au cours des dernières années, le nombre d'activités offertes et présentées par ces organismes a peu varié. Le nombre de représentations en arts de la scène a diminué depuis 2003-2004, passant de 8 047 à 7 726 représentations en 2005-2006 (- 327). Le phénomène du boycottage des activités culturelles par les enseignants n'est pas étranger à cette diminution.

Dans le domaine des arts visuels et des arts médiatiques, le nombre d'activités et de services offerts par les centres d'artistes sous forme d'expositions, de performances, de programmes cinématographiques, de résidences, d'ateliers de formation, de productions et de développement de publics a connu une augmentation comparativement à 2003-2004 (+ 30).

Les éditeurs de périodiques culturels soutenus par le Conseil ont, quant à eux, publié 111 numéros en 2005-2006 et enregistré un tirage moyen de 1 820 exemplaires par numéro.

Activités de diffusion des organismes artistiques soutenus sur une base régulière par le Conseil des arts et des lettres du Québec

Secteur artistique	Unité	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Arts de la scène	Nombre d'organismes de production	146	140	131
	Nombre de représentations au Québec	8 047	7 963	7 726
Arts visuels et arts médiatiques	Nombre d'organismes	46	43	44
	Nombre d'activités (expositions, ateliers, etc.)	720	690	750
Littérature	Nombre d'organismes (périodiques culturels)	27	30	28
	Nombre de numéros	106	117	111
	Tirage	161 213	271 354	202 000

Il importe de souligner que les données compilées par le Conseil aux fins de cet indicateur proviennent des rapports d'activités transmis par les organismes au terme de chaque année financière. Les données finales de l'année 2006-2007 ne seront disponibles qu'au cours du prochain exercice.

Nombre de représentations en arts de la scène diffusées en tournées au Québec par discipline artistique

Le nombre de représentations offertes en tournées sur le territoire québécois, par l'entremise du programme *Circulation de spectacles au Québec*, a diminué au cours des trois dernières années pour l'ensemble des disciplines artistiques. En 2005-2006, 790 représentations ont été offertes au public des différentes régions du Québec comparativement à 1 020 en 2003-2004 (- 230 représentations). Le phénomène du boycottage des activités culturelles par les enseignants n'est pas étranger à cette diminution.

Nombre de représentations en tournées au Québec selon la discipline artistique

Discipline artistique	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Théâtre	766	983	641
Danse	125	74	64
Musique	94	113	66
Arts multidisciplinaires et arts du cirque	35	2	19
Total	1 020	1 172	790

Il importe de souligner que les données compilées par le Conseil aux fins de cet indicateur proviennent des rapports transmis par les organismes qui ont réalisé des tournées sur le territoire québécois au terme de chaque année financière. Les données finales de l'année 2006-2007 ne seront disponibles qu'au cours du prochain exercice.

ORIENTATION 4 - FAVORISER LE RAYONNEMENT DES ARTISTES, DES ÉCRIVAINS ET DES ORGANISMES SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE

Indicateurs

Nombre de représentations en arts de la scène diffusées en tournées à l'extérieur du Québec par discipline artistique

En 2005-2006, le Conseil a soutenu la réalisation de 1 215 représentations de spectacles à l'extérieur du Québec dans les domaines des arts multidisciplinaires, des arts du cirque, de la danse, de la musique et du théâtre, dans le cadre de son programme *Diffusion hors Québec des arts de la scène*. Le nombre de représentations présentées hors Québec en 2005-2006 est inférieur à celui de 2003-2004 (- 528 représentations) et inférieur au nombre de représentations offertes en 2004-2005 (- 196).

Nombre de représentations en tournées à l'extérieur du Québec selon la discipline artistique

Discipline artistique	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Théâtre	1 039	742	578
Danse	324	263	232
Musique	175	202	190
Arts multidisciplinaires et arts du cirque	205	204	215
Total	1 743	1 411	1 215

Il importe de souligner que les données compilées par le Conseil aux fins de cet indicateur proviennent des rapports transmis par les organismes qui ont réalisé des tournées hors Québec au terme de chaque année financière. Les données finales de l'année 2006-2007 ne seront disponibles qu'au cours du prochain exercice.

ORIENTATION 5 - ÉTABLIR DE NOUVELLES AVENUES DE SOUTIEN FINANCIER ET DE PARTENARIAT COMPLÉMENTAIRES AUX MOYENS ACTUELS ET SUSCEPTIBLES D'ASSURER LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES ARTS ET DES LETTRES

Indicateurs

Pourcentage des revenus des organismes artistiques, soutenus au fonctionnement par le Conseil, provenant du secteur privé sous forme de dons, de commandites et/ou d'activités-bénéfice

Le financement privé occupe une place relativement importante au sein des organismes artistiques du secteur des arts et des lettres au Québec. En 2005-2006, une somme de 32,6 M\$ provenait du secteur privé sous forme de dons, de commandites et d'activités spéciales. Cette somme représente 15,8 % de l'ensemble des revenus réalisés au cours de l'année.

Importance du financement privé dans le financement des organismes artistiques soutenus par le Conseil des arts et des lettres du Québec

Financement privé	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Nombre d'organismes artistiques	329	326	323
Montant provenant du secteur privé	29 863 936 \$	32 191 577 \$	32 632 112 \$
Pourcentage des revenus des organismes	13,9 %	15,2 %	15,8 %

Il importe de souligner que les données compilées par le Conseil aux fins de cet indicateur proviennent des rapports financiers transmis par les organismes au terme de chaque année financière. Les données finales de l'année 2006-2007 ne seront disponibles qu'au cours du prochain exercice.

Nombre d'ententes spécifiques et d'accords de coopération conclus avec différents partenaires

En 2006-2007, le Conseil a poursuivi ses ententes spécifiques de développement artistique adaptées aux besoins des régions et s'harmonisant avec ses axes d'intervention. Sur le plan international, le Conseil a entretenu des ententes avec des partenaires internationaux d'Argentine, de Belgique, du Canada, de Catalogne, d'Écosse, de Finlande, de France, du Mexique, des Pays-Bas et de Suisse afin de favoriser les échanges d'artistes et d'ateliers-résidences.

Par ailleurs, il a reconduit pour un an les accords de coopération avec 16 conseils régionaux de la culture et autres organismes apparentés qui œuvrent dans le secteur du développement culturel, leur octroyant des subventions totalisant 210 000 \$.

Nombre d'ententes conclues par le Conseil des arts et des lettres du Québec

Entente		2004-2005	2005-2006	2006-2007
Ententes régionales (soutien aux artistes)	Nombre	7	8	9
	Montant	300 593	362 002	441 748
Ententes municipales et régionales (soutien aux organismes)	Nombre	3	9	10
	Montant	80 000	206 600	174 450
Ententes internationales (studios)	Nombre	13	13	14
	Montant	258 000	256 500	263 000
Total	Nombre	23	30	33
	Montant	638 593	825 102	879 198

ORIENTATION 6 - ADAPTER LE FONCTIONNEMENT ET LES SERVICES DU CONSEIL AUX BESOINS DES MILIEUX CULTURELS DU QUÉBEC

Indicateurs

Nombre d'interventions des représentants du Conseil auprès de la communauté artistique et des partenaires sur l'ensemble du territoire québécois

Le Conseil a maintenu une présence stratégique sur l'ensemble du territoire par la réalisation d'activités spécifiques de communications, d'événements spéciaux et de relations de presse. Le président-directeur général, les membres du conseil d'administration, les directeurs et les professionnels du Conseil ont continué d'afficher une présence marquée sur l'ensemble du territoire québécois : quelque 150 rencontres ont eu lieu à l'occasion, entre autres, de conférences, de signatures d'ententes, de remises de prix ou d'événements prestigieux.

Proportion de femmes ayant obtenu une bourse et ayant participé aux différents comités et jurys d'évaluation par les pairs

Le Conseil a comme objectif de favoriser un accès égal des femmes et des hommes aux programmes et processus en vigueur. En 2006-2007, 45 % des artistes et écrivains qui ont obtenu une bourse du Conseil étaient de sexe féminin. Parmi les membres des comités et des jurys, les femmes représentaient 46,6 % des personnes recrutées pour participer à l'évaluation des dossiers des organismes, des artistes et des écrivains.

Pourcentage de femmes ayant obtenu une bourse et ayant participé aux différents comités et jurys du Conseil des arts et des lettres du Québec

Résultats	2004-2005	2005-2006	2006-2007
Boursières	45,6 %	43,9 %	45,0 %
Membres de comités et de jurys	45,7 %	46,5 %	46,6 %

Temps de traitement des demandes de soutien financier pour les programmes de bourses et de subventions

Au cours de l'exercice 2006-2007, le Conseil a respecté les délais de réponse aux demandes d'aide financière tel que stipulé dans ses programmes de bourses et de subventions. Le temps de traitement pour les demandes de bourses se situait à trois mois et, pour les demandes de subventions, à quatre mois sauf pour certains programmes liés aux tournées et à l'accueil de spectacles étrangers dont le délai de réponse était de huit semaines.

La répartition du soutien financier du Conseil des arts et des lettres du Québec par secteur artistique en 2006 – 2007

Arts du cirque		\$
Bourses aux artistes professionnels	90 300	
Subventions aux organismes	925 098	
Fonctionnement	584 175	
Projets de production	57 500	
Circulation de spectacles au Québec	36 802	
Diffusion hors Québec des arts de la scène	146 975	
Associations professionnelles d'artistes, regroupements nationaux et organismes de services	74 000	
Ententes	3 571	
Subventions spéciales aux organismes	22 075	
Total	1 015 398	

Arts multidisciplinaires		\$
Bourses aux artistes professionnels	110 750	
Subventions aux organismes	1 052 567	
Fonctionnement	595 800	
Projets de production	122 700	
Circulation de spectacles au Québec	1 817	
Diffusion hors Québec des arts de la scène	117 000	
Événements nationaux et internationaux	55 250	
Diffuseurs spécialisés	145 000	
Associations professionnelles d'artistes, regroupements nationaux et organismes de services	15 000	
Total	1 163 317	

Danse		\$
Bourses aux artistes professionnels	435 971	
Subventions aux organismes	8 875 604	
Fonctionnement	5 065 635	
Projets de production	313 335	
Circulation de spectacles au Québec	159 677	
Diffusion hors Québec des arts de la scène	938 410	
Accueil de spectacles étrangers au Québec	268 634	
Diffuseurs spécialisés	1 129 323	
Associations professionnelles d'artistes, regroupements nationaux et organismes de services	817 728	
Ententes	36 144	
Subventions spéciales aux organismes	146 718	
Total	9 311 575	

Musique		\$
Bourses aux artistes professionnels	1 631 967	
Chanson	710 314	
Musique classique	295 255	
Musique non classique	626 398	
Subventions aux organismes	18 497 401	
Fonctionnement	14 501 468	
Projets de production	547 889	
Circulation de spectacles au Québec	141 655	
Diffusion hors Québec des arts de la scène	495 290	
Événements nationaux et internationaux	835 248	
Diffuseurs spécialisés	896 723	
Associations professionnelles d'artistes, regroupements nationaux et organismes de services	430 323	
Édition et promotion de périodiques culturels	27 000	
Ententes	316 074	
Fonds régionaux pour organismes	12 500	
Subventions spéciales aux organismes	293 231	
Total	20 129 368	

Théâtre		\$
Bourses aux artistes professionnels	521 895	
Subventions aux organismes	22 052 633	
Fonctionnement	14 298 561	
Projets de production	756 000	
Circulation de spectacles au Québec	516 049	
Diffusion hors Québec des arts de la scène	743 945	
Accueil de spectacles étrangers au Québec	200 766	
Événements nationaux et internationaux	1 384 025	
Diffuseurs spécialisés	2 071 511	
Associations professionnelles d'artistes, regroupements nationaux et organismes de services	914 975	
Édition et promotion de périodiques culturels	80 000	
Ententes	17 714	
Fonds régionaux pour organismes	5 000	
Subventions spéciales aux organismes	1 064 087	
Total	22 574 528	

Architecture		\$
Bourses aux artistes professionnels	61 300	
Subventions aux organismes	77 000	
Édition et promotion de périodiques culturels	48 000	
Promotion et diffusion des arts visuels, des arts médiatiques, des métiers d'art et de l'architecture	29 000	
Total	138 300	

Métiers d'art		\$
Bourses aux artistes professionnels	297 841	
Subventions aux organismes	79 000	
Centres d'artistes	30 000	
Promotion et diffusion des arts visuels, des arts médiatiques, des métiers d'art et de l'architecture	49 000	
Total	376 841	

Arts médiatiques		\$
Bourses aux artistes professionnels	2 306 729	
Subventions aux organismes	2 129 770	
Centres d'artistes	1 480 398	
Événements nationaux et internationaux	115 000	
Associations professionnelles d'artistes, regroupements nationaux et organismes de services	146 000	
Édition et promotion de périodiques culturels	136 775	
Promotion et diffusion des arts visuels, des arts médiatiques, des métiers d'art et de l'architecture	226 500	
Ententes	23 097	
Subventions spéciales aux organismes	2 000	
Total	4 436 499	

Littérature		\$
Bourses aux écrivains et conteurs professionnels	1 604 767	
Subventions aux organismes	1 629 345	
Édition et promotion de périodiques culturels	571 305	
Promotion de la littérature et du conte	312 700	
Circulation d'activités et de spectacles littéraires	48 000	
Événements littéraires	235 360	
Associations professionnelles d'artistes, regroupements nationaux et organismes de services	407 470	
Ententes	22 834	
Subventions spéciales aux organismes	31 676	
Total	3 234 112	

Arts visuels		\$
Bourses aux artistes professionnels	2 153 647	
Subventions aux organismes	5 491 223	
Centres d'artistes	3 305 803	
Événements nationaux et internationaux	588 113	
Associations professionnelles d'artistes, regroupements nationaux et organismes de services	505 250	
Édition et promotion de périodiques culturels	431 875	
Promotion et diffusion des arts visuels, des arts médiatiques, des métiers d'art et de l'architecture	435 168	
Ententes	140 064	
Fonds régionaux pour organismes	8 950	
Subventions spéciales aux organismes	76 000	
Total	7 644 870	

CHAPITRE I – PRINCIPES ET VALEURS

Article 1

Le Conseil des arts et des lettres du Québec, ci-après appelé « le Conseil », encourage ses administrateurs à se comporter de façon à préserver la confiance des artistes professionnels, des organismes artistiques et des citoyens dans sa réputation, son intégrité, son objectivité et son impartialité.

Article 2

Le Conseil accomplit une mission d'intérêt public en raison des services qu'il est appelé à rendre aux artistes professionnels, aux organismes artistiques et aux citoyens, et du fait que ces services sont financés par l'ensemble de la collectivité. Le Conseil doit donc remplir cette mission non seulement avec efficacité, mais aussi dans le respect de valeurs fondamentales.

Ces impératifs s'appuient sur des valeurs éthiques qui servent d'assise aux membres de l'administration publique et qui sont contenues dans la Déclaration de valeurs de l'administration publique québécoise. Les plus fondamentales de ces valeurs auxquelles adhère le Conseil sont les suivantes :

1- la compétence : l'administrateur s'acquitte de ses devoirs avec professionnalisme. Il met à contribution ses connaissances, ses habiletés et son expérience dans l'atteinte des résultats visés. Il est responsable de ses décisions et de ses actes ainsi que de l'utilisation judicieuse des ressources et de l'information mises à sa disposition ;

2- l'impartialité : l'administrateur fait preuve de neutralité et d'objectivité. Il prend ses décisions dans le respect des règles applicables et en accordant à tous un traitement équitable. Il remplit ses devoirs sans considérations partisans ;

3- l'intégrité : l'administrateur se conduit de manière juste et honnête. Il évite de se mettre dans une situation où il se rendrait redevable à quiconque pourrait l'influencer indûment dans l'accomplissement de ses devoirs ;

4- la loyauté : l'administrateur est conscient qu'il est un représentant du Conseil auprès des artistes professionnels, des organismes artistiques et des citoyens. Il s'acquitte de ses devoirs dans le respect des orientations et décisions prises par ses instances ;

5- le respect : l'administrateur manifeste de la considération à l'égard de toutes les personnes avec qui il interagit dans l'accomplissement de ses devoirs. Il fait preuve de courtoisie, d'écoute et de discrétion à l'égard des personnes avec lesquelles il entre en relation dans l'accomplissement de ses devoirs. Il fait également preuve de diligence et évite toute forme de discrimination.

CHAPITRE II – OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Article 3

Le présent Code a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance des citoyens dans l'intégrité et l'impartialité du Conseil, de favoriser la transparence au sein de l'organisme et de responsabiliser ses administrateurs.

Article 4

Le Code énonce les normes d'éthique et les règles de déontologie visant à baliser les comportements des administrateurs du Conseil. Il s'inspire des normes d'éthique et des règles de déontologie régissant les administrateurs publics énoncées dans le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics adopté en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) et vise à les compléter.

Article 5

En cas de divergence entre les normes et les règles contenues au présent Code et celles prévues au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, les normes et les règles les plus exigeantes s'appliquent.

CHAPITRE III – DEVOIRS ET OBLIGATIONS

Article 6

Tout administrateur du Conseil est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi et le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, ainsi que ceux établis par le présent Code d'éthique et de déontologie, tant qu'il demeure administrateur et dans l'année suivant la fin de ses fonctions. Il doit également agir avec bonne foi, compétence, prudence, diligence, efficacité, assiduité, équité, impartialité, honnêteté, intégrité et loyauté dans l'exercice de ses fonctions.

Article 7

L'administrateur doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Il doit de plus organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

L'administrateur qui, à la demande d'un organisme ou d'une entreprise du gouvernement, exerce des fonctions d'administrateur dans un autre organisme ou entreprise, ou en est membre, est tenu aux mêmes obligations.

Article 8

L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, se conformer aux principes suivants :

- 1- il doit exercer ses fonctions et organiser ses affaires personnelles de façon à préserver la confiance du public dans l'intégrité, l'objectivité et l'impartialité du Conseil ;
- 2- il doit avoir une conduite qui puisse résister à l'examen le plus minutieux ; pour s'acquitter de cette obligation, il ne lui suffit pas simplement d'observer la loi ;
- 3- il ne doit pas conserver d'intérêts personnels, autres que ceux autorisés par le présent Code, sur lesquels les activités du Conseil auxquelles il participe pourraient avoir une influence quelconque ;
- 4- dès sa nomination, il doit éviter de se placer dans une situation de conflit d'intérêts réelle ou potentielle de nature à entraver l'exercice de ses fonctions et la poursuite des buts du Conseil ; l'intérêt public doit toujours prévaloir dans le cas où les intérêts du titulaire entrent en conflit avec ses fonctions officielles ;
- 5- mis à part les cadeaux, les marques d'hospitalité et les autres avantages d'une valeur minime, il lui est interdit de solliciter ou d'accepter les transferts de valeurs économiques, sauf s'il s'agit de transferts résultants d'un contrat exécutoire ou d'un droit de propriété ;
- 6- il lui est interdit d'outrepasser ses fonctions officielles pour venir en aide à des personnes physiques ou morales, dans leurs rapports avec le Conseil ;
- 7- il lui est interdit d'utiliser à son profit ou au profit d'un tiers des renseignements obtenus dans l'exercice de ses fonctions officielles et qui, de façon générale, ne sont pas accessibles au public ;
- 8- il lui est interdit d'utiliser directement ou indirectement à son profit ou au profit d'un tiers les biens du Conseil, y compris les biens loués, ou d'en permettre l'usage à des fins autres que les activités officiellement approuvées, et
- 9- à l'expiration de son mandat, il a le devoir de ne pas tirer d'avantage indu de la charge publique qu'il a occupée.

Article 9

L'administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher l'administrateur représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.

Article 10

L'administrateur respecte la confidentialité des discussions et échanges de ses collègues et du Conseil ainsi que des décisions de ce dernier, dans la mesure où elles ne sont pas encore publiques, de même que des informations qui lui sont communiquées ou transmises dans le cadre de ses fonctions.

Article 11

L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toutes considérations politiques partisans.

Article 12

L'administrateur qui exerce une fonction administrative à temps plein doit faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

Article 13

L'administrateur, autre que le président-directeur général, appelé ou invité à représenter officiellement le Conseil à l'externe, doit au préalable obtenir l'autorisation expresse du comité exécutif ou du président-directeur général et il ne peut d'aucune manière lier autrement le Conseil. Tout semblable engagement ou représentation doit être compatible avec les buts, orientations et politiques du Conseil.

Article 14

L'administrateur adopte, dans ses relations avec les personnes physiques et morales faisant affaire avec le Conseil ainsi qu'avec le personnel de celui-ci, une attitude empreinte de courtoisie, de respect et d'ouverture, de manière à assurer des échanges productifs et une collaboration fructueuse, à agir avec équité et à éviter tout abus.

Article 15

L'administrateur qui exerce une fonction administrative à temps plein au sein du Conseil ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect, personnel ou dans un organisme artistique ou une association culturelle, mettant en conflit son intérêt et celui du Conseil.

Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

Tout autre administrateur doit déclarer par écrit au secrétaire du Conseil, le cas échéant, tout intérêt direct ou indirect susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, sous peine de révocation.

Article 16

Constitue une situation de conflit d'intérêts toute situation réelle, apparente ou potentielle qui est de nature à compromettre l'indépendance et l'impartialité nécessaires à l'exercice d'une fonction et à la poursuite des buts du Conseil, ou à l'occasion de laquelle l'administrateur utilise ou cherche à utiliser les attributs de sa fonction pour en retirer un avantage indu ou pour procurer un avantage indu à une tierce personne.

Constitue un intérêt direct le fait que l'administrateur présente une demande d'aide financière personnellement ou par l'intermédiaire d'un organisme artistique, d'un collectif d'artistes ou d'un promoteur.

Constitue également un intérêt direct le fait pour un administrateur d'avoir été, au cours des deux dernières années, un employé de l'organisme artistique présentant une demande d'aide financière.

Constitue un intérêt indirect pour un administrateur le fait qu'une demande d'aide financière soit présentée par un membre de sa famille immédiate ou par un artiste professionnel, un collectif d'artistes, un promoteur ou un organisme artistique avec qui il a ou est susceptible d'avoir des liens d'affaires relativement à la demande d'aide financière sous examen.

Est considéré comme un organisme artistique tout organisme à but non lucratif admissible à un programme du Conseil.

Sont considérés comme membres de la famille immédiate de l'administrateur son conjoint, la personne avec laquelle il vit maritalement depuis plus d'un an, ses enfants, son père, sa mère, ses frères, ses sœurs, ainsi que toute autre personne à charge.

Article 17

Constituent, mais de manière non limitative, un conflit d'intérêts les situations suivantes :

1- l'utilisation, à ses propres fins ou au profit d'un tiers, d'informations confidentielles ou privilégiées auxquelles un membre du conseil d'administration a accès dans le cadre de ses fonctions, de même que des biens, équipements et services du Conseil ;

2- l'utilisation par un administrateur de ses prérogatives ou fonctions en vue de rechercher un gain ou un profit ou d'en retirer un avantage personnel ou pour le profit d'un tiers ;

3- la participation à une délibération ou à une décision du Conseil, sachant qu'un conflit réel ou potentiel existe, afin de l'influencer et d'en retirer un avantage personnel ou pour celui d'un tiers ;

4- le soutien privilégié à un artiste ou à un organisme artistique dans ses rapports avec le Conseil, en vue d'accorder un traitement de faveur à l'artiste ou à l'organisme ;

5- la sollicitation d'une aide par un administrateur pour un proche ou un associé ;

6- le dépôt ou la transmission au Conseil d'une demande d'aide d'un artiste ou d'un organisme artistique ;

7- la nomination ou la soumission de candidature d'un administrateur à un prix du Conseil, aux studios et ateliers-résidences et aux bourses de carrière.

Article 18

L'administrateur sollicitant ou recevant une aide financière pour lui-même ou encore pour un organisme artistique ou une association culturelle au sein duquel il assume des responsabilités, ou d'un promoteur d'un projet admissible au soutien du Conseil ne se trouve pas en conflit d'intérêts si :

1- il déclare son intérêt et ne participe, ni n'influence de quelque manière les délibérations et la décision du Conseil, et

2- se retire de la réunion du Conseil ou de tout comité du Conseil pour la durée des délibérations et du vote relatifs à telle aide financière.

Article 19

Dans la mesure où la transparence permet de sauvegarder le climat de confiance nécessaire à la réputation d'impartialité, d'indépendance et d'intégrité du Conseil, l'existence d'une situation de conflit d'intérêts apparent n'entraîne pas en soi une impossibilité d'agir de la part de l'administrateur visé.

Article 20

L'administrateur peut être admissible au soutien financier du Conseil dans la mesure où il respecte les critères des programmes et les processus d'attribution en vigueur. Toutefois, cette aide est sujette aux limites suivantes :

1- dans le cas d'un organisme, l'aide accordée correspond à celle versée l'année précédant la nomination du membre ou l'augmentation accordée n'est ni indue, ni disproportionnée au regard des autres organismes demandeurs ou bénéficiaires et a fait l'objet d'un avis d'un comité consultatif formé de pairs ;

2- dans le cas d'un organisme, si ce dernier n'a pas encore été subventionné, la subvention accordée n'est ni indue, ni disproportionnée au regard des autres organismes demandeurs ou bénéficiaires et a fait l'objet d'un avis d'un comité consultatif formé de pairs ;

3- dans le cas d'un boursier, si le conseil d'administration entérine les recommandations du jury qui a évalué la demande.

Article 21

Un administrateur qui déclare avoir un intérêt susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts s'abstient de prendre part à toute délibération ou décision risquant d'être entachée ou reliée de quelque façon à telle situation.

À cette fin, il doit notamment se retirer de la réunion du Conseil ou du comité du Conseil pour la durée des délibérations et du vote relatifs à la question qui le place dans une situation de conflit d'intérêts.

L'obligation de se retirer n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur de se prononcer sur des mesures d'application générale relatives aux conditions de travail, aux honoraires et aux modalités d'attribution de l'aide financière au sein du Conseil par lesquelles il serait aussi visé.

Article 22

Le secrétaire du Conseil doit faire état dans le procès-verbal de la réunion du Conseil de chaque cas de déclaration d'intérêt d'un administrateur, de son retrait de la réunion ou du fait qu'il n'a pas pris part à la discussion ou à la décision.

Article 23

L'administrateur doit produire au secrétaire du Conseil, sous peine de révocation, dans les trente jours de sa nomination et, par la suite annuellement dans les trente jours du début d'un nouvel exercice financier, une déclaration écrite faisant état de ses intérêts dans un organisme artistique ou des responsabilités qu'il occupe au sein d'un organisme artistique ou d'une association culturelle, ainsi que des droits qu'il peut faire valoir contre le Conseil, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.

L'administrateur doit de plus déposer par écrit auprès du secrétaire du Conseil une mise à jour de cette déclaration dès qu'un changement survient.

Le dépôt de la déclaration est consigné au procès-verbal des délibérations du conseil d'administration par le secrétaire du Conseil.

Les déclarations et leurs mises à jour sont conservées par le secrétaire du Conseil dans un registre qui ne peut être consulté que par les membres du conseil d'administration du Conseil et les membres du comité d'éthique.

CHAPITRE V – MÉCANISMES D'APPLICATION

Article 24

Le président-directeur général doit, en collaboration avec le secrétaire du Conseil, s'assurer du respect du présent Code par les administrateurs.

Article 25

Tout administrateur a droit à des services de conseil et d'information aux fins d'application du présent Code.

Un administrateur qui estime se trouver dans une situation qui soulève ou est susceptible de soulever des difficultés en regard d'une disposition du Code peut prendre avis auprès du secrétaire du Conseil sur cette situation.

Article 26

Le secrétaire du Conseil agit à titre de conseiller en éthique et, dans l'exercice de cette fonction, a pour mandat :

1- d'évaluer périodiquement les normes d'éthique et les règles de déontologie contenues au présent Code et d'en proposer au besoin, avec l'accord du président-directeur général, la mise à jour au comité d'éthique ;

2- d'assurer la formation des administrateurs et la transmission de l'information à ces derniers quant au contenu et aux modalités d'application du présent Code ;

3- de donner son avis verbalement ou par écrit et de fournir son support à tout administrateur confronté à une situation qu'il estime problématique ;

4- d'examiner toute situation problématique concernant le respect ou l'application du présent Code, d'en informer le président-directeur général et, avec l'accord de ce dernier, de la soumettre au besoin à l'attention du comité d'éthique créé en vertu du présent Code ;

5- de convoquer au besoin, avec l'accord du président-directeur général, le comité d'éthique pour recueillir son avis sur toute situation jugée problématique, sur toute modification proposée au présent Code ou sur toute question concernant l'éthique et la déontologie.

Article 27

Un comité d'éthique est créé en vertu du présent Code et a pour mandat :

1- d'évaluer, sur demande du président-directeur général ou du conseiller en éthique, les normes d'éthique et les règles de déontologie contenues au présent Code et d'en proposer au besoin la mise à jour ;

2- de donner, à la demande du président-directeur général ou du conseiller en éthique, son avis sur toute question d'éthique ou de déontologie.

Article 28

Le comité d'éthique est composé d'un membre du conseil d'administration désigné par ce dernier, d'un membre substitut du conseil d'administration également désigné par ce dernier et de deux membres externes recommandés par le président-directeur général et approuvés par le conseil d'administration. Le secrétaire du Conseil agit comme secrétaire du comité d'éthique.

La durée du mandat des membres du comité d'éthique est de deux ans à compter de leur désignation ou nomination et tout mandat peut être renouvelé.

Le comité d'éthique se réunit au moins une fois par année et tient sa séance à l'endroit fixé par l'avis de convocation.

Article 29

En vertu des articles 37 et suivants du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif est l'autorité compétente pour agir à l'égard des administrateurs publics nommés ou désignés par le gouvernement ou un ministre.

L'administrateur doit donc s'en remettre à ces dispositions pour connaître le processus disciplinaire qui lui est applicable ainsi que les sanctions qui peuvent lui être imposées en cas de manquement au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics ainsi qu'au présent Code.

Article 30

Le président-directeur général doit saisir sans délai par écrit le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif de toute situation de manquement au présent Code. Copie de sa lettre doit également être envoyée à l'administrateur en cause.

Le vice-président du conseil d'administration doit saisir sans délai par écrit le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif de toute situation de manquement au présent Code par le président-directeur général. Copie de sa lettre doit également être envoyée à ce dernier.

Article 31

Le conseiller en éthique fait rapport annuellement des activités du comité d'éthique au conseil d'administration, à sa première réunion suivant le début de l'exercice financier du Conseil. Ce rapport fait état des avis émis par le comité d'éthique et des modifications proposées au présent Code.

Article 32

Le Conseil doit faire état, dans son rapport annuel, du nombre de réunions tenues par le comité d'éthique au cours de l'année ainsi que des modifications proposées au présent Code.

Article 33

Le présent Code s'applique, en faisant les adaptations nécessaires, au secrétaire du Conseil dont la nomination est prévue en vertu de la Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Conseil des arts et des lettres du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Conseil reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Conseil, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Le président-directeur général,



Yvan Gauthier

Québec, le 31 mai 2007

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Conseil des arts et des lettres du Québec au 31 mars 2007 ainsi que les états des résultats, de l'excédent cumulé et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. J'ai aussi vérifié le bilan au 31 mars 2007 des fonds en fidéicomis « Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent – Fonds relève du Bas-Saint-Laurent pour les arts et les lettres », « Conférence régionale des élus de Lanaudière – Fonds Lanaudière pour les arts et les lettres », « Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale – Soutien aux artistes et aux écrivains de la relève de la région de la Capitale-Nationale », et « Conférence régionale des élus de l'Estrie – Mesure d'aide financière destinée aux artistes et aux écrivains de l'Estrie », administrés par le Conseil, ainsi que leur état de l'évolution du solde du fonds pour l'exercice terminé à cette date. Les états financiers de ces fonds sont présentés à la note 10. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Conseil et des fonds en fidéicomis au 31 mars 2007 ainsi que des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie du Conseil et des fonds en fidéicomis pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,



Renaud Lachance, CA

Québec, le 31 mai 2007

RÉSULTATS ET EXCÉDENT CUMULÉ DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2007

	2007	2006
	\$	\$
PRODUITS		
Subventions du gouvernement du Québec		
Aide financière	77 666 796	67 147 448
Administration	5 928 500	5 704 137
	83 595 296	72 851 585
Intérêts sur placements temporaires	1 165 346	638 705
	84 760 642	73 490 290
CHARGES		
Aide financière octroyée		
Théâtre	23 326 028	20 882 655
Arts du cirque	1 015 398	780 100
Musique	21 203 368	19 555 326
Arts visuels et arts médiatiques	12 862 510	11 968 407
Danse	10 181 575	8 930 274
Littérature	3 234 112	3 080 856
Arts multidisciplinaires	1 163 317	1 282 377
Autres activités	1 395 148	779 879
Autres clientèles (MCCCF et SODEC) *	3 840 750	-
	78 222 206	67 259 874
Annulation d'aide financière octroyée au cours des exercices antérieurs	(103 441)	(160 000)
	78 118 765	67 099 874
Intérêts sur la dette à long terme	24 412	49 460
Frais d'administration (note 3)	6 621 855	6 160 585
	84 765 032	73 309 919
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(4 390)	180 371
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT	275 948	95 577
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN	271 558	275 948

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

* Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF), Société de développement des entreprises culturelles (SODEC)

BILAN AU 31 MARS 2007

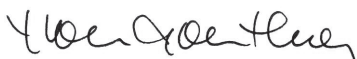
	2007 \$	2006 \$
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	1 253 794	1 166 894
Placements temporaires à 4,31%, échéant le 27 avril 2007	10 541 092	2 991 605
Créances à recevoir	37 083	9 352
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	544 442	1 864 731
Frais payés d'avance	34 103	29 878
	12 410 514	6 062 460
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	-	400 000
Immobilisations corporelles (note 4)	85 418	93 085
Actifs incorporels (note 5)	76 271	78 939
	12 572 203	6 634 484
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer et frais courus	227 853	339 361
Aide financière à verser	10 047 922	3 283 830
Subventions du gouvernement du Québec reportées	630 800	927 000
Portion de la dette à long terme échéant à court terme	400 000	428 610
	11 306 575	4 978 801
Dette à long terme (note 7)	-	400 000
Provision pour congés de maladie et vacances (note 8)	994 070	979 735
	12 300 645	6 358 536
EXCÉDENT CUMULÉ	271 558	275 948
	12 572 203	6 634 484
FONDS EN FIDÉICOMMIS (note 10)		
ENGAGEMENTS (note 13)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration



M^{me} Suzanne Masson



M. Yvan Gauthier

FLUX DE TRÉSORERIE DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2007

	2007	2006
	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Rentrée de fonds :		
Subvention du gouvernement	85 019 385	73 630 786
Intérêts reçus	1 140 939	639 752
Sortie de fonds :		
Aide financière octroyée	(71 354 673)	(67 338 169)
Fournisseurs et membres du personnel	(6 596 729)	(5 868 021)
Intérêts versés	(35 360)	(60 613)
Rentrées de fonds nettes pour les activités d'exploitation	8 173 562	1 003 735
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Sorties de fonds pour les activités d'investissement :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(58 449)	(30 887)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(50 116)	(51 100)
	(108 565)	(81 987)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Sorties de fonds pour les activités de financement :		
Remboursement de la dette à long terme	(428 610)	(465 508)
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	7 636 387	456 240
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE – AU DÉBUT	4 158 499	3 702 259
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE – À LA FIN (note 9)	11 794 886	4 158 499

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1 CONSTITUTION ET OBJET

Le Conseil est une corporation qui a été instituée par la Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec (L.R.Q., chapitre C-57.02). Il exerce ses attributions dans les domaines des arts visuels, des métiers d'art, de la littérature, des arts de la scène, des arts multidisciplinaires et des arts médiatiques, ainsi qu'en matière de recherche architecturale. Il a pour objet de soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création, l'expérimentation et la production et d'en favoriser le rayonnement au Québec et, dans le respect de la politique québécoise en matière d'affaires intergouvernementales canadiennes et de celle en matière d'affaires internationales, dans le reste du Canada et à l'étranger. Il a aussi pour objet de soutenir le perfectionnement des artistes. En vertu de l'article 984 de la Loi sur les impôts du Québec et de l'article 149 de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada, le Conseil n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

Le Conseil administre les fonds en fidéicomis suivants : « Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent – Fonds relève du Bas-Saint-Laurent pour les arts et les lettres », « Conférence régionale des élus de Lanaudière – Fonds Lanaudière pour les arts et les lettres », « Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale – Soutien aux artistes et aux écrivains de la relève de la région de la Capitale-Nationale », et celui de la « Conférence régionale des élus de l'Estrie – Mesure d'aide financière destinée aux artistes et aux écrivains de l'Estrie ».

2 CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers du Conseil par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Les comptes du Conseil ne comprennent pas ceux des fonds en fidéicomis.

Le Conseil applique la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'entité consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les placements convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés à la moindre valeur (coût - valeur du marché).

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que le Conseil ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, soit :

Mobilier et équipements audiovisuels	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	durée du bail

Le Conseil examine régulièrement la valeur comptable de ses immobilisations corporelles en comparant la valeur comptable de celles-ci avec les flux de trésorerie futurs non actualisés qui devraient être générés par l'actif. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels, composés du développement informatique et de logiciels, sont comptabilisés au coût et sont amortis sur leur durée de vie utile prévue, soit 3 ans, selon la méthode de l'amortissement linéaire. Ils sont soumis à un test de dépréciation lorsque les changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

Aide financière octroyée

L'aide financière octroyée est comptabilisée lorsqu'elle est autorisée et que le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité, s'il en est.

Constatation des subventions du gouvernement du Québec

Les subventions affectées sont reportées et constatées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les subventions non affectées sont constatées à titre de produits de l'exercice.

Les subventions à recevoir du gouvernement du Québec sont inscrites dans l'exercice au cours duquel le Conseil a obtenu le financement ou réalisé les travaux donnant droits à ces subventions.

Produits de placements

Les opérations de placements sont comptabilisées à la date de l'opération et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les produits d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

3 FRAIS D'ADMINISTRATION

	2007	2006
	\$	\$
Traitements et avantages sociaux	5 053 898	4 569 389
Services professionnels, administratifs et autres	205 201	292 091
Transport et communications	571 738	496 805
Loyers	531 468	524 608
Fournitures et approvisionnements	122 873	101 257
Entretien et réparations	17 777	12 911
Amortissement des immobilisations corporelles	66 116	103 341
Amortissement des actifs incorporels	52 784	60 183
	6 621 855	6 160 585

4 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Amortissement		2007	2006
	Coût	cumulé	Net	Net
	\$	\$	\$	\$
Mobilier	42 998	31 573	11 425	9 367
Équipement audiovisuel	33 568	14 327	19 241	25 955
Matériel informatique	250 799	196 047	54 752	32 955
Améliorations locatives	360 355	360 355	-	24 808
	687 720	602 302	85 418	93 085

5 ACTIFS INCORPORELS

	Amortissement		2007	2006
	Coût	cumulé	Net	Net
	\$	\$	\$	\$
Développement informatique et logiciels	368 467	292 196	76 271	78 939

6 EMPRUNT BANCAIRE

En vertu d'un décret d'emprunt, le Conseil est autorisé à contracter des emprunts à court terme jusqu'à concurrence d'un montant total en cours de 1 000 000 \$, et ce, jusqu'au 31 octobre 2009, auprès d'institutions financières ou auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec. Aux 31 mars 2006 et 2007, aucun emprunt bancaire n'a été contracté.

7 DETTE À LONG TERME

	2007	2006
	\$	\$
Emprunt auprès de la Société immobilière du Québec, 6,68 %, remboursable en versements mensuels de 5 818 \$, échu en août 2006.	-	28 610
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 5,394 % remboursable par versements annuels de 400 000 \$ jusqu'au 2 avril 2007 dont le paiement en capital et intérêt est garanti par une hypothèque mobilière sans dépossession sur le montant de la subvention prévu pour le remboursement de cet emprunt.	400 000	800 000
	400 000	828 610
Moins : Portion échéant à court terme	400 000	428 610
	-	400 000

8 AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel du Conseil participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Conseil imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 208 089 \$ (2006 : 209 402 \$). Les obligations du Conseil envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie et vacances

	Congés de maladie	Vacances	2007 Total	2006 Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	516 593	463 142	979 735	928 423
Charge de l'exercice	161 241	396 333	557 574	504 083
Prestations versées au cours de l'exercice	(181 075)	(362 164)	(543 239)	(452 771)
Solde à la fin	496 759	497 311	994 070	979 735

9 FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés au bilan :

	2007 \$	2006 \$
Encaisse	1 253 794	1 166 894
Placements temporaires	10 541 092	2 991 605
	11 794 886	4 158 499

10 FONDS EN FIDÉICOMMIS

Fonds en fidéicommiss – Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent – Fonds relève du Bas-Saint-Laurent pour les arts et les lettres

Le Conseil agit à titre de fiduciaire des sommes déposées dans ce Fonds. Le Conseil verse les sommes aux artistes et écrivains professionnels ainsi qu'aux collectifs d'artistes et d'écrivains de la relève du Bas-Saint-Laurent selon ses modalités et procédures en vigueur.

L'entente signée en décembre 2002 entre le Conseil, le Conseil régional de concertation et de développement du Bas-Saint-Laurent et le Conseil de la Culture du Bas-Saint-Laurent, dont les biens et actifs, droits et obligations ont été cédés, en 2004, à la Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent, a pris fin le 31 mars 2005. Cette entente a été renouvelée en 2006-2007.

En vertu de cette entente, la Commission jeunesse du Bas-Saint-Laurent s'est engagée à verser à la Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent une somme de 90 000 \$ sur trois ans, à raison de 30 000 \$ par année, pour les années 2006-2007, 2007-2008 et 2008-2009. La Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent s'est engagée pour sa part à verser les sommes reçues de la Commission jeunesse du Bas-Saint-Laurent de même qu'une somme de 60 000 \$, à raison de 20 000 \$ par année, au Conseil. Ainsi, la Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent verse au Conseil un montant 50 000 \$ pour chacune de ces années.

BILAN AU 31 MARS 2007

	2007 \$	2006 \$
ACTIF		
Encaisse	1 523	1 128
Intérêts courus	5	150
Apports à recevoir	50 000	-
	51 528	1 278
PASSIF		
Aide financière à verser	50 000	-
SOLDE DU FONDS	1 528	1 278
	51 528	1 278

ÉVOLUTION DU SOLDE DU FONDS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2007

	2007 \$	2006 \$
SOLDE DU FONDS AU DÉBUT	1 278	664
AUGMENTATION		
Apports	50 000	50 000
Intérêts	250	614
	51 528	51 278
DIMINUTION		
Aide financière octroyée	50 000	50 000
SOLDE DU FONDS À LA FIN	1 528	1 278

Fonds en fidéicomis – Conférence régionale des élus de Lanaudière – Fonds Lanaudière pour les arts et les lettres

Le Conseil agit à titre de fiduciaire des sommes déposées dans ce Fonds. Le Conseil verse les sommes aux artistes et écrivains professionnels ainsi qu'aux collectifs d'artistes et d'écrivains de Lanaudière selon ses modalités et procédures en vigueur.

L'entente signée en mars 2003 entre le Conseil et le Conseil régional de développement de Lanaudière, dont les biens et actifs, droits et obligations ont été cédés, en 2004, à la Conférence régionale des élus de Lanaudière, a pris fin le 31 mars 2005. Cette entente n'a pas été reconduite en 2006-2007 et est actuellement en processus de renouvellement.

Le Conseil et la Conférence régionale des élus de Lanaudière conviendront de l'utilisation des sommes supplémentaires disponibles ainsi que des intérêts générés par le Fonds.

BILAN AU 31 MARS 2007

	2007 \$	2006 \$
ACTIF		
Encaisse	174	35
Intérêts courus	-	46
	174	81
PASSIF ET SOLDE DU FONDS		
	174	81
	174	81

ÉVOLUTION DU SOLDE DU FONDS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2007

	2007 \$	2006 \$
SOLDE DU FONDS AU DÉBUT	81	27
AUGMENTATION		
Apports	-	30 000
Intérêts	93	54
	174	30 081
DIMINUTION		
Aide financière octroyée	-	30 000
SOLDE DU FONDS À LA FIN	174	81

Fonds en fidéicommis – Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale – Soutien aux artistes et aux écrivains de la relève de la région de la Capitale-Nationale

Le Conseil agit à titre de fiduciaire des sommes déposées dans ce Fonds. Le Conseil verse les sommes aux artistes et écrivains professionnels ainsi qu'aux collectifs d'artistes et d'écrivains de la relève de la Capitale-Nationale selon ses modalités et procédures en vigueur.

Une entente a été signée en avril 2006 entre le Conseil et la Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale, ainsi qu'une de ses constituantes, le Forum jeunesse de la région de Québec.

En vertu de cette entente, la Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale s'est engagée à verser au Conseil une somme de 160 000 \$ sur trois ans, dont 60 000 \$ proviennent du Forum jeunesse de la région de Québec, à raison de 53 000 \$ pour l'année 2006-2007, 53 000 \$ pour l'année 2007-2008 et 54 000 \$ pour l'année 2008-2009.

BILAN AU 31 MARS 2007

	2007
	\$
ACTIF	
Encaisse	2 470
Intérêts courus	12
	2 482
PASSIF	
Aide financière à verser	1 287
Montant remboursable au Conseil	1 000
SOLDE DU FONDS	195
	2 482

ÉVOLUTION DU SOLDE DU FONDS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2007

	2007
	\$
SOLDE DU FONDS AU DÉBUT	-
AUGMENTATION	
Apports	53 000
Intérêts	194
	53 194
DIMINUTION	
Aide financière octroyée	52 874
Autres frais d'exploitation	125
SOLDE DU FONDS À LA FIN	195

Fonds en fidéicomis – Conférence régionale des élus de l’Estrie – Mesure d’aide financière destinée aux artistes et aux écrivains de l’Estrie

Le Conseil agit à titre de fiduciaire des sommes déposées dans ce Fonds. Le Conseil verse les sommes aux artistes et écrivains professionnels ainsi qu’aux collectifs d’artistes et d’écrivains de l’Estrie selon ses modalités et procédures en vigueur.

Une entente a été signée en septembre 2006 entre le Conseil et la Conférence régionale des élus de l’Estrie ainsi qu’avec le Conseil de la culture de l’Estrie.

En vertu de cette entente, la Conférence régionale des élus de l’Estrie s’est engagée à verser au Conseil de la culture de l’Estrie une somme de 120 000 \$ sur trois ans, à raison de 40 000 \$ par année, pour les années 2006-2007, 2007-2008 et 2008-2009. Le Conseil de la culture de l’Estrie s’est engagé pour sa part à verser les sommes reçues de la Conférence régionale des élus de l’Estrie de même qu’une somme de 30 000 \$, à raison de 10 000 \$ par année, au Conseil. Ainsi, le Conseil de la culture de l’Estrie verse au Conseil un montant de 50 000 \$ pour chacune de ces années.

BILAN AU 31 MARS 2007

	2007
	\$
ACTIF	
Encaisse	49 993
Intérêts courus	170
	<u>50 163</u>
PASSIF	
Aide financière à verser	50 000
SOLDE DU FONDS	163
	<u>50 163</u>

ÉVOLUTION DU SOLDE DU FONDS DE L’EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2007

	2007
	\$
SOLDE DU FONDS AU DÉBUT	-
AUGMENTATION	
Apports	50 000
Intérêts	291
	<u>50 291</u>
DIMINUTION	
Aide financière octroyée	50 000
Autres frais d’exploitation	128
SOLDE DU FONDS À LA FIN	<u>163</u>

11 INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

La juste valeur de la subvention à recevoir du gouvernement du Québec de 544 442 \$ ne peut être évaluée compte tenu de l'absence de marché pour ce type d'instruments financiers.

12 OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Certains membres du conseil d'administration font partie du personnel cadre d'organismes artistiques subventionnés par le Conseil. Les subventions octroyées à ces organismes l'ont été dans le cours normal des affaires du Conseil et comptabilisées à la valeur d'échange. Ces subventions totalisent 1 485 049 \$ (2006 : 1 129 945 \$).

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, le Conseil est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Conseil n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

13 ENGAGEMENTS

Au 31 mars 2007, les engagements relatifs au soutien financier des organismes artistiques ayant signé un contrat d'objectifs avec le Conseil s'établissent à 3 679 632 \$.

14 CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2006 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2007.

Bureaux du Conseil des arts et des lettres du Québec

Québec (siège social)

79, boul. René-Lévesque Est
3^e étage
Québec (Québec)
G1R 5N5

Téléphone : 418 643-1707
Sans frais : 1 800 897-1707
Télécopieur : 418 643-4558

Montréal

500, place d'Armes
15^e étage
Montréal (Québec)
H2Y 2W2

Téléphone : 514 864-3350
Sans frais : 1 800 608-3350
Télécopieur : 514 864-4160

www.calq.gouv.qc.ca

Cette publication est une production de la Direction des relations publiques du Conseil des arts et des lettres du Québec. Le contenu de cette publication figure intégralement sur le site Web du Conseil.

Plusieurs autres documents produits par le Conseil peuvent également être consultés sur son site à la rubrique Publications : *Nouvelles du CALQ* (14 numéros), *Constats du CALQ* (16 numéros), Forum sur les arts visuels au Québec – *Bilan*

Conception graphique
David Design

Impression
Imprimerie L'Empreinte

Dépôt légal – Bibliothèque et
Archives nationales du Québec,
2007
ISBN : 978-2-550-51006-2
(version imprimée)
ISBN : 978-2-550-51007-9 (PDF)

La forme masculine utilisée dans ce document désigne autant les femmes que les hommes.

*Conseil des arts
et des lettres*

Québec 